

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 117

15 janvier 2016

SOMMAIRE

Flowservice Finance S. à r.l.	5603	Sechep Investments Holding II S.à r.l.	5611
G5 Holding S.à r.l.	5607	SECFMI	5605
Garage Weimerskirch et fils S.à r.l.	5606	SGH Capital	5611
International Product Company S.A.	5605	Shortlands Holding S.à r.l.	5612
International Sales Coordination Luxembourg S.à r.l.	5606	Sirius Corporation	5603
Iona Germany Group S.à r.l.	5606	Sixt S.à r.l.	5604
IPF Holding	5607	Société Immobilière Boulevard Prince Henri S.A.	5604
KSH Europe Holdings S.à r.l.	5616	Sofitech	5603
Laflor S.A.	5607	Solyca Investments S.A.	5609
LA Services S.à r.l.	5607	Soprocim S.A.	5604
Lionfish Luxembourg S.à r.l.	5607	Speld II S.A.	5611
Magellan Facilities Services Sàrl	5613	Spheretech International S.A.	5604
Main Stream S.A.	5602	Staples Luxembourg S.à r.l.	5611
Meditec S.à r.l.	5613	Star Equity S.A.	5614
Medline Luxembourg S.à r.l.	5613	Stemma S.à r.l.	5614
M&G Chemicals	5570	Stöpler Luxembourg S.A.	5606
Möbelhaus THIEX S.à r.l.	5613	Supercell S.A.	5604
Moseltank A.G.	5612	Taello S.à r.l.	5605
Music Factory Sàrl	5612	Tale Luxembourg S.à r.l.	5614
NG Private Equity S.C.A. SICAR	5612	T.S.G. Corporation S.A.	5605
Participations Forêts Sàrl	5612	Veiner Gedrinkshandel S.à r.l.	5609
Pejali. V S.A.	5614	Vervit Distribution S.A.	5608
Perecman S.A.	5616	W2007 Parallel Amelia S.à r.l.	5608
Pictor SPF S.A.	5616	Web in Truck S.à r.l.	5608
Primalor S.A.	5606	Widдем	5610
Ready S.à r.l.	5615	Wind Acquisition Holdings Finance S.A.	5608
"Real Gold Immo S.à r.l.	5615	Wind Finance SL S.A.	5610
Remora Investment S.A.	5614	Wisdom S.A.	5610
Rent Me Group S.A.	5603	WPP Luxembourg Holdings S.à r.l.	5609
Rhino Pianeta Sà r.l.	5615	WPP TNS US S.à r.l.	5607
Rikiki Sàrl	5603	WSHP LuxCo 2 S.à r.l.	5609
Roses et Fleures Holding SA	5615	WSHP LuxCo 3 Sàrl	5609
Saja SA	5605	Xburg s.à r.l.	5613
SAS Shipping Agencies Services	5616	XL (Specialty), S.à r.l.	5610
SAS Shipping Agencies Services	5615	XL (Western Europe) S.à r.l.	5611
SDF Participation S.A.	5604		

M&G Chemicals, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F.Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 174.890.

(N.B. Pour des raisons techniques, le début de l'acte est publié au Mémorial C-N° 116 du 15 janvier 2016.)

20. Tag along rights.

20.1 Other than a Transfer to a Permitted Transferee or in connection with an Initial Public Offering, if a Shareholder (or more than one Shareholders) holding a majority of the outstanding Common Shares proposes a Proposed Transfer (the Selling Shareholder), then each Preferred Holder may elect to exercise its Tag-Along Rights and participate in the Proposed Transfer as set forth in Article 20.4 and, subject to Article 20.6, otherwise on terms no less favourable than the terms and conditions as the Selling Shareholder.

20.2 The Selling Shareholder shall deliver to the Company and each Preferred Holder a written notice (Tag-Along Notice) of the Proposed Transfer no later than 45 (forty-five) days prior to the proposed closing thereof. Such Tag-Along Notice shall describe in reasonable detail (i) the number and type of shares or other interests of Capital Stock to be Transferred by the Selling Shareholder (the Tag Shares), (ii) the Person to whom such Capital Stock is proposed to be Transferred, (iii) the terms and conditions of such Transfer, including the consideration to be paid, and (iv) the proposed date, time and location of the closing of such Proposed Transfer.

20.3 Each Preferred Holder who desires to exercise its Tag-Along Rights (each, a Participating Investor) must give the Selling Shareholder written notice to that effect specifying the number of Series A Preferred Shares (and series thereof) to be included within 15 (fifteen) days after the deadline for delivery of the Tag-Along Notice described above, and, upon giving such notice, such Participating Investor shall be deemed to have effectively exercised the Tag-Along Rights.

20.4 Each Participating Investor may include in the Proposed Transfer all or any part of such Participating Investor's Capital Stock not to exceed its Common As-Converted Tag Percentage. If Series A Preferred Shares are included in the sale they will be treated as if the Series A Preferred Shares (and Related Conversion BCs) were converted subject to Article 20.6(ii); provided, that in the event the Proposed Transfer constitutes a Change of Control, each Participating Investor may include all of such Participating Investor's Capital Stock.

20.5 The Participating Investors and the Selling Shareholder agree that the terms and conditions of any Proposed Transfer in accordance with this Article 20.5 will be memorialized in, and governed by, one or more written purchase and sale agreements with the Prospective Transferee in the manner and form determined in good faith by the Selling Shareholder (the Tag-Along Purchase and Sale Agreements) and the Participating Investors and the Selling Shareholder further covenant and agree to promptly enter into the Tag-Along Purchase and Sale Agreements in connection with any sale or other transfer in accordance with this Article.

20.6 Allocation of Consideration.

Subject to Article 20.6(ii), the aggregate consideration payable to the Participating Investors and the Selling Shareholder shall be allocated based on the number of shares or other interests of Capital Stock sold to the Prospective Transferee by each Participating Investor and the Selling Shareholder as provided in Article 20.4 provided that after a Conversion Remedy Date, allocation to Common Shares Class II shall reflect the reduced economic entitlement of such shares as set forth in Article 3.2 and proceeds shall be allocated to give effect thereto.

In the event that the Proposed Transfer constitutes a Change of Control, the terms of the Tag-Along Purchase and Sale Agreement shall provide that the aggregate consideration from such transfer shall be allocated to the Participating Investor and the Selling Shareholder as if such transfer were a Sale Event with proceeds deemed paid to the Company solely for purposes of calculating the Preferred Redemption Amount for each Series A Preferred Share included. In the event that a portion of the aggregate consideration payable is placed into escrow, the Tag-Along Purchase and Sale Agreement(s) shall provide that (x) the portion of such consideration that is not placed in escrow (the Initial Consideration) shall be allocated as if the Initial Consideration were the only consideration payable in connection with such transfer and (y) any additional consideration that becomes payable to the Participating Investor(s) and Selling Shareholder upon release from escrow shall be allocated after taking into account the previous payment of the Initial Consideration as part of the same transfer (and with respect to the Preferred Holders shall be treated in accordance with Article 7.5 as though such Proposed Transfer were a Sale Event). Amounts shall remain payable to Preferred Holders (as determined immediately prior to the Proposed Transfer) under this Article 20.6 in respect of any such escrowed consideration even if the Series A Preferred Shares have been redeemed and are no longer outstanding and this provision shall survive such redemption and may not be modified without such holders' consent after such redemption.

20.7 Notwithstanding Article 20.5 above, if any Prospective Transferee(s) refuse(s) to purchase securities subject to the Tag-Along Rights from any Participating Investor(s), no Shareholder may sell any Capital Stock to such Prospective Transferee(s) unless and until, simultaneously with such sale, such Shareholder purchases all securities subject to the Tag-Along Rights from such Participating Investor(s) on the same terms and conditions (including the proposed purchase price) as set forth in the Tag-Along Notice and as provided in Article 20.6; provided, however, that (i) if a Conversion Remedy Date has occurred, the purchase price shall be allocated in accordance with Article 20.6 and (ii) if such sale constitutes a Change of Control, the portion of the aggregate consideration paid by the selling Common Holder to such Participating

Investor(s) shall be made in accordance with the first sentence of Article 20.6. In connection with such purchase by the Selling Shareholder, such Participating Investor(s) and the Selling Shareholder shall enter into any necessary transfer documentation, and the Selling Shareholder shall, concurrently with the transfer, remit or direct payment to each such Participating Investor the portion of the aggregate consideration to which each such Participating Investor is entitled by reason of its participation in such sale as provided in this Article 20.7.

20.8 If any Proposed Transfer is not consummated within the earlier of (i) 45 (forty-five) days after the proposed closing date of such Proposed Transfer set out in the relevant Tag-Along Purchase and Sale Agreements and (ii) 60 (sixty) days after receipt of the Proposed Transfer Notice by the Company, the Selling Shareholders proposing the Proposed Transfer may not sell any Capital Stock unless they first comply in full with each provision of this Article 20. The exercise or election not to exercise any right by any holder of Series A Preferred Shares hereunder shall not adversely affect its right to participate in any other sales of Capital Stock subject to this Article 20.

20.9 Unless the Preferred Majority elects otherwise, any Series A Preferred Shares Transferred pursuant to this Article 20 shall upon transfer be deemed “Converted Preferred Shares” pursuant to Article 15 and shall be converted into Common Shares at the Conversion Price then in effect and the Prospective Transferee and the Company shall take all action required pursuant to Article 15 in connection therewith.

21. Drag along.

21.1 Other than a Transfer to a Permitted Transferee or in connection with an Initial Public Offering, and subject to Article 21.2 (where applicable), in the event that (i) the Preferred Majority delivers a Drag Notice in accordance with Article 9.1, the Company seeks and the Preferred Majority thereafter approves a Preferred Drag Transaction, or, in the circumstances set out in Article 9.5, the Preferred Holders proceed with, and thereafter approve (by Preferred Majority approval), a Preferred Drag Transaction, or (ii) the Board (including the A Directors) and the holder(s) of a majority of the then outstanding Common Shares approve a Sale of the Company (the Shareholders in clause (i) or (ii) approving a Sale of the Company, as applicable, the Electing Holders) and the holder(s) constituting the Preferred Majority thereafter approve such Sale of the Company, then the following provisions are applicable to each Shareholder and the Company and they shall carry out the actions set out therein (if applicable):

(a) if such transaction requires shareholder approval, with respect to Capital Stock owned by such Shareholder, or over which such Shareholder has voting power, to vote (in person, by proxy or by action by written consent, as applicable) all Capital Stock in favor of, and to approve and adopt, such Sale of the Company (together with any amendment to these Articles recommended by the Board in order to facilitate or implement such Sale of the Company), and to vote in opposition to any and all other proposals that could reasonably be expected to delay or impair the ability of the Company to consummate such Sale of the Company; provided, that, no Preferred Holder shall be required to take any action that would impair its rights in respect of its Convertible Preferred Equity Securities unless all Convertible Preferred Equity Securities are sold at a per share price not less than the Liquidation Preference thereon and in accordance with Article 21.2(e) below unless such requirement is waived as to all the Series A-1 Preferred Shares and/or Series A-2 Preferred Shares by consent of the Preferred Majority;

(b) if such transaction is a Change of Control, each relevant Shareholder must sell all the Capital Stock of the Company or such lower number determined by the Electing Holders (provided that the Preferred Holders shall be permitted to sell all or any portion of their Series A Preferred Shares, as determined by the Preferred Majority) to the person to whom the Electing Holders propose to sell their Capital Stock, and, except as permitted in Article 21.2, on terms and conditions no less favourable than the terms and conditions of the Electing Holders;

(c) to execute and deliver all related documentation and take such other action in support of the Sale of the Company as reasonably requested by the Company or the Electing Holders in order to carry out the terms and provisions of this Article 21, including, without limitation, executing and delivering instruments of conveyance and transfer, and any subscription agreement, merger agreement, indemnity agreement, escrow agreement, consent, waiver, governmental filing, share certificates duly endorsed for transfer (free and clear of impermissible liens, claims and encumbrances) and any similar or related documents;

(d) not to Transfer any of their Capital Stock or to deposit, and to cause their Affiliates not to deposit, any Capital Stock owned by such Shareholder or Affiliate, or over which such Shareholder or Affiliate has voting power, in a voting trust or subject any such Capital Stock to any arrangement or agreement with respect to the voting of such Capital Stock, unless specifically requested to do so by the acquiror in connection with the Sale of the Company;

(e) to refrain from exercising any dissenters’ rights or rights of appraisal under applicable law at any time with respect to such Sale of the Company;

(f) if the consideration to be paid in exchange for the Capital Stock pursuant to this Article 21 includes any securities and due receipt thereof by any Shareholder would require under applicable law (i) the registration or qualification of such securities or of any person as a broker or dealer or agent with respect to such securities or (ii) the provision to any Shareholder of any information other than such information as a prudent issuer would generally furnish in an offering made solely to “accredited investor” as defined in Regulation D promulgated under the Securities Act, or “qualified investors” (investisseurs qualifiés) as defined in the Prospectus Law, or similar concepts in the applicable jurisdiction the Electing Holders procure that the relevant Shareholders shall receive payment from the acquiror in cash, based on the Fair Market Value of

the securities that such Shareholder would otherwise receive as of the date of the issuance of such securities in exchange for the Capital Stock; and

(g) to take such actions as provided for in the relevant Shareholders Agreement as to a shareholder representative; provided, that no shareholder representative may take any action which would impair the rights of the Preferred Holders without the consent of the Preferred Majority.

(h) The Electing Holders shall serve a notice to the relevant Shareholders reasonably in advance of the intended transfer (a Drag Along Notice).

(i) The Drag Along Notice shall include:

(i) the main terms of the contemplated transaction; and

(ii) the intended date and hour at which the acquiror shall have received from the relevant Shareholder the signed documents required for the transaction, which shall be no earlier than (A) in the case of signature pages for the transaction agreement (if applicable), the date of signing thereof by all other parties and (B) in the case of certificates (and transfer powers) relating to the Capital Stock being transferred, the same day as the transfer by the relevant Shareholders of their Capital Stock to the acquiror.

(j) If a Drag Along Notice has been served under this Article, the Shareholders shall have no tagalong rights under Article 20 or such rights shall lapse if a Tag-Along Notice has already been served, as the case may be.

(k) For the avoidance of doubt, the Company shall not be obligated to effect any redemption of Series A Preferred Shares pursuant to a Preferred Drag Transaction (but the foregoing shall not modify the terms of Article 7.2), it being acknowledged that the consideration paid in a Preferred Drag Transaction (or any other transaction pursuant to Article 21) shall be paid (directly or indirectly) by the acquiror and (ii) a Sale of the Company may not be structured as a sale of assets, unless agreed in writing by each of the Company and the Preferred Majority.

(l) If, at any time, a Common Holder (other than M&G Finanziaria or its Permitted Transferees and excluding, for the avoidance of doubt, any Preferred Holder holding Conversion Common Shares) breaches any of the terms of Article 21.1 or Article 21.2, as from (A) the time of such breach or (B) in respect of the documents required to be signed by the Common Holder for the transaction, at 1.00 a.m. on the date of the transaction, if any such documents are not signed by that time, M&G Finanziaria (or its Permitted Transferees if applicable) and/or the Company shall be authorized to, under an irrevocable special power of attorney, in the name and on behalf of that Common Holder, take any and in all actions necessary or required to remedy that breach (if applicable) and to comply with the terms of Article 21.1 or Article 21.2, including without limitation, (i) in respect of Article 21.1(a), casting the votes on the Common Shares as required to comply with that provision at the meeting at which the breach is committed or any postponed or relevant subsequent meeting and (ii) in respect of Section 21.1(c), the execution and delivery of all documentation and the taking of all such other action in support of the Sale of the Company as reasonably requested by the Company or the Electing Holders in order to carry out the terms and provisions of this Article 21. For the avoidance of doubt, the foregoing shall not limit or impair the rights of the Preferred Holders in connection with a Specified Breach, including the failure to close such Sale of the Company due to any action or failure to act by a Common Holder, including a Common Holder's failure to comply with Article 21.1(a)-(e) above. In addition, M&G Finanziaria shall indemnify the Electing Holders (and/or the acquiror) for any losses or damages arising out of any actions taken by it or the Company under the power of attorney granted in this Article 21.1.

21.2 Notwithstanding the foregoing, a Shareholder will not be required to comply with Article 21.1 above in connection with any proposed Change of Control of the Company unless:

(a) any representations and warranties to be made by such Shareholder in connection with the proposed Sale of the Company are limited to representations and warranties related to authority, ownership and the ability to convey title to such Capital Stock, including, but not limited to, representations and warranties that (i) the Shareholder holds all right, title and interest in and to the Capital Stock that such Shareholder purports to hold, free and clear of all liens and encumbrances, (ii) the obligations of the Shareholder in connection with the transaction have been duly authorized, if applicable, (iii) the documents to be entered into by the Shareholder have been duly executed by the Shareholder and delivered to the acquiror and are enforceable against the Shareholder in accordance with their respective terms and (iv) neither the execution and delivery of documents to be entered into in connection with the transaction, nor the performance of the Shareholder's obligations thereunder, will cause a breach or violation of the terms of any agreement, law or judgment, order or decree of any court or governmental agency, as well as such representations and warranties if such are usual in the case of transactions of such kind and significance;

(b) the Shareholder shall not be liable for the inaccuracy of any representation or warranty made by any other person in connection with the proposed Change of Control (except to the extent that funds may be paid out of an escrow established to cover breach of representations, warranties and covenants of the Company);

(c) the liability for indemnification, if any, of such Shareholder in the proposed Sale of the Company and for the inaccuracy of any representations and warranties made by the Company or its shareholders in connection with such proposed Sale of the Company, is several and not joint with any other person (except to the extent that funds may be paid out of an escrow established to cover breach of representations, warranties and covenants of the Company as well as breach by any shareholder of the Company of any of identical representations, warranties and covenants provided by all shareholders of the Company), and subject to the provisions of the relevant Shareholders Agreement (if any) and these Articles related to

the allocation of the escrow, is pro rata in proportion to, and does not exceed, the amount of consideration paid to such Shareholder in connection with such proposed Sale of the Company;

(d) liability shall be limited to such Shareholder's applicable share (determined based on the respective proceeds payable to each Shareholder in connection with such proposed Sale of the Company in accordance with the provisions of relevant Shareholders Agreement (if any) and these Articles) of a negotiated aggregate indemnification amount that applies equally to all Shareholders but that in no event exceeds the amount of consideration otherwise payable to such Shareholder in connection with such proposed Sale of the Company, except with respect to claims related to fraud by such Shareholder, the liability for which need not be limited as to such Shareholder;

(e) upon the consummation of the proposed Sale of the Company, (i) except as set forth in clauses (ii) and (iv) below, each holder of each class or series of the Company's stock participating in such sale will receive the same form of consideration for their shares or other interests of such class or series as is received by other holders in respect of their shares or other interests of such same class or series of stock, (ii) (A) each participating holder of Series A-1 Preferred Shares will receive the same amount of consideration per Series A-1 Preferred Share as is received by other participating holders in respect of their Series A-1 Preferred Shares (B) each participating holder of Series A-2 Preferred Shares will receive the same amount of consideration per Series A-2 Preferred Share as is received by other participating holders in respect of their Series A-2 Preferred Shares and (C) all participating holders of Series A Preferred Shares will receive the same amount of consideration per share as other participating holders of Series A Preferred Share, (iii) each holder of Common Shares participating in such sale will receive the same amount of consideration per Common Share as is received by other holders in respect of their Common Shares except that after the Conversion Remedy Date any Common Shares Class II will receive the reduced economic entitlement set forth in Article 3.2, and (iv) unless the Preferred Majority elects otherwise by written notice given to the Company at least 15 (fifteen) days prior to the effective date of any such proposed Sale of the Company, the Preferred Holders shall be entitled to sell all of their Series A Preferred Shares for an amount per share equal to the Preferred Redemption Amount; provided, however, that, notwithstanding the foregoing, if the consideration to be paid in exchange for the Capital Stock pursuant to this Article 21.2(e) includes any securities and due receipt thereof by such holder of Capital Stock would require under applicable law (x) the registration or qualification of such securities or of any person as a broker or dealer or agent with respect to such securities or (y) the provision to such holder of any information other than such information as a prudent issuer would generally furnish in an offering made solely to an "accredited investor" as defined in Regulation D promulgated under the Securities Act, or "qualified investors" (investisseurs qualifiés) as defined in the Prospectus Law, or similar concepts in the applicable jurisdiction, the Company may cause to be paid to any such holder in lieu thereof, against surrender of the Capital Stock held by such holder that would have otherwise been sold by such holder an amount in cash equal to the Fair Market Value of the securities that such holder would otherwise receive as of the date of the issuance of such securities in exchange for the Capital Stock held by such holder, as applicable;

(f) subject Article 21.2 (e) above, requiring the same form of consideration to be available to the holders of any single class or series of Capital Stock, if any holders of any Capital Stock of the Company are given an option as to the form and amount of consideration to be received as a result of the proposed Sale of the Company, all holders of such Capital Stock will be given the same option; provided, however, that nothing in this Article 21.2 (f) shall entitle any holder to receive any form of consideration that such holder would be ineligible to receive as a result of such holder's failure to satisfy any condition, requirement or limitation that is generally applicable to the shareholders of the Company;

(g) no Shareholder shall be obligated to make any out-of-pocket expenditure prior to the consummation of the Sale of the Company, and no Shareholder shall be obligated to pay any portion (or shall be entitled to be reimbursed by the Company for that portion paid) that is more than such Shareholder's pro rata share (based upon the amount of consideration received) of reasonable expenses incurred in connection with a consummated Sale of the Company, to the extent such costs are incurred for the benefit of all Shareholders (or all Shareholders of a class or series) and are not otherwise paid by the Company or the acquiring party (costs incurred by or on behalf of a Shareholder for its sole benefit will not be considered costs of the transaction hereunder), provided, that a Shareholder's liability for such expenses shall be capped at the total purchase price received by such Shareholder for its Capital Stock and options, warrants or similar rights to acquire Capital Stock; and

(h) if some or all of the consideration received in connection with the Sale of the Company is other than cash, then the valuation of such assets shall be deemed to have a value equal to the Fair Market Value determined in accordance with the definition of Fair Market Value which determination of Fair Market Value shall be final and binding on all parties.

21.3 The Company shall fully cooperate with potential acquirors by executing and delivering all related documentation and taking all other customary and other actions reasonably requested by the Electing Holders or such potential acquirors, including, without limitation, but subject to the terms and conditions of a customary written confidentiality agreement with the Company, making the Company's properties, books and records and other assets available for inspection by such potential acquirors and making its employees available for interviews, and executing and delivering instruments of conveyance and transfer, and any subscription agreement, merger agreement, indemnity agreement, escrow agreement, consent, waiver, governmental filing, share certificates duly endorsed for transfer (free and clear of impermissible liens, claims and encumbrances) and any similar or related documents.

22. Right of first offer.

22.1 If any Preferred Holder desires to effect a Transfer of all or a portion of such Preferred Holder's Capital Stock (such Preferred Holder, the ROFO Offeror) to a third party in a direct Transfer (other than to a Permitted Transferee or a Transfer of the type referred to in (x) Article 19.9(a) (i)-(iv) with respect to any Capital Stock or (y) Article 19.9(a) (v) with respect to Capital Stock other than Series A Preferred Shares), then M&G Finanziaria shall have a right of first offer (a ROFO Right) with respect to such Transfer (a ROFO Sale) in accordance with the following provisions.

22.2 The ROFO Offeror shall deliver written notice of its desire to effect such ROFO Sale (the ROFO Notice) to M&G Finanziaria. The date that the ROFO Notice is received by M&G Finanziaria shall constitute the ROFO Notice Date. The ROFO Notice shall include the number of each class or series of Capital Stock that the ROFO Offeror desires to Transfer (the ROFO Units).

22.3 Following receipt of the ROFO Notice, M&G Finanziaria shall have a period of up to 20 (twenty) days with respect to a proposed Transfer (such period, as applicable, the ROFO Offering Period) to propose a cash purchase price for all of the ROFO Units (the ROFO Offer Price), along with all other terms and conditions applicable to the Transfer (the ROFO Offer). The ROFO Offer Price shall be broken down between each class or series to be included in the ROFO Offer and as between the Series A-1 Preferred Shares and Series A-2 Preferred Shares shall correspond to the applicable Conversion Price of each such series. The ROFO Offer shall be delivered by M&G Finanziaria to the ROFO Offeror in a written notice (the Offer Notice) within the ROFO Offering Period. The delivery of an Offer Notice shall constitute an irrevocable commitment (subject to the terms and conditions set forth in the Offer Notice) for a period of the longer of (x) 30 (thirty) days following delivery of such Offer Notice and (y) the date that M&G Finanziaria withdraws the ROFO Offer (the ROFO Commitment Period) to purchase all ROFO Units. If the ROFO Offeror desires in its sole discretion to accept the ROFO Offer, the ROFO Offeror shall so notify M&G Finanziaria of its acceptance of the ROFO Offer (the Acceptance Notice). The delivery of an Acceptance Notice prior to the expiration of the ROFO Commitment Period shall constitute an irrevocable commitment to sell all the ROFO Units to M&G Finanziaria and an irrevocable commitment by M&G Finanziaria to buy all the ROFO Units from the ROFO Offeror, in each case in accordance with the terms and conditions set forth in the Offer Notice. An Acceptance Notice may be given for Series A-1 Preferred Shares, Series A-2 Preferred Shares or for both series of Series A Preferred Shares. The Acceptance Notice shall include a reasonable place and time for the closing of the purchase and sale of the ROFO Units included in the Acceptance Notice, which shall be not less than 5 (five) Business Days nor more than 30 (thirty) Business Days after the delivery of the Acceptance Notice (subject to extension to the extent necessary to pursue any required regulatory approvals, including to allow for the expiration or termination of all waiting periods under the applicable competition laws) unless otherwise agreed by all of the parties to such transaction. If M&G Finanziaria breaches its obligation to purchase the ROFO Units, M&G Finanziaria shall (without limiting the remedies of the ROFO Transferor against M&G Finanziaria for its breach) lose all further rights to deliver an Offer Notice with respect to any future Transfer by such Preferred Holder under this Article 22.

22.4 If the ROFO Offeror does not accept a ROFO Offer or accepts the ROFO Offer only for one series of Series A Preferred Shares (or M&G Finanziaria does not make a ROFO Offer), then the ROFO Offeror may solicit offers for the ROFO Units for which no ROFO Offer is made or the ROFO Units not included in an Acceptance Notice, as applicable, during the Solicitation Period. If the ROFO Commitment Period has not terminated with respect to such series, then (i) if the ROFO Offeror has initiated a formal marketing or sale process with respect to such series, M&G Finanziaria shall be permitted to participate in such process and submit a binding offer for the ROFO Units of such series in accordance with such process, (ii) the ROFO Offeror may not accept a purchase price for the ROFO Units of such series unless it is greater than the purchase price proposed by M&G Finanziaria with respect to such series in the Offer Notice delivered pursuant to Article 22.3 and (ii) the ROFO Offeror shall notify M&G Finanziaria of any offer it accepts for such ROFO Units, and shall confirm that such offer and acceptance is in compliance with the terms of this Article 22. The ROFO Offeror shall have a period of 90 (ninety) days (subject to extension for any period required to obtain regulatory approval of a transaction entered into within the Solicitation Period) following expiration of the Solicitation Period with respect to a series (the ROFO Sale Period) to consummate the Transfer of the applicable ROFO Units.

22.5 If the ROFO Units of a series are not Transferred within the ROFO Sale Period with respect to such series (or to M&G Finanziaria), the ROFO Offeror may not Dispose of any of the ROFO Units without again complying with this Article 22.

23. Certain company actions.

23.1 From and after the date of first issuance of the Original Series A Preferred Shares, for so long as not less than 50% (fifty per cent) of the Series A Preferred Shares (determined on a combined basis including both series of Series A Preferred Shares) issued as of the date of first issuance of the Series A-2 Preferred Shares, remain outstanding, the Company shall not, either directly or otherwise, and shall not permit any Subsidiary (where applicable) without (in addition to any other vote required by law or these Articles) the consent of the Preferred Majority, which can be given in writing, or given by an affirmative vote at a General Meeting, do any of the following, and any such act or transaction entered into without such consent or vote shall be null and void, ab initio, and of no force or effect.

(i) (A) in the case of the Company, effect any Liquidation Event or Sale of the Company (B) in the case of any Material Subsidiary, effect any event with respect to any Material Subsidiary that would constitute a Liquidation Event or Sale of the Company if such event occurred with respect to the Company or any merger, consolidation or similar transaction as a

result of which stockholders of such Material Subsidiary immediately prior to such transaction cease to control such Material Subsidiary after giving effect thereto;

(ii) in the case of the Company or any of its Subsidiaries, commence any proceeding or file any petition seeking liquidation, reorganization or other relief under any bankruptcy, insolvency, receivership or similar law now or hereafter in effect, unless required by applicable mandatory law;

(iii) in the case of the Company or any of its Material Subsidiaries, amend any provision of these Articles or any organizational documents of any of its Material Subsidiaries or otherwise alter or change the rights, preferences or privileges of the Convertible Preferred Equity Securities or Other Convertible Preferred Equity Securities in any manner that would materially adversely affect the preferences, rights or privileges of any Convertible Preferred Equity Securities or Other Convertible Preferred Equity Securities or the holders thereof provided for in the relevant Shareholders Agreement, any other Transaction Agreement or any Charter Document (excluding, for the avoidance of doubt, such amendments made to increase the share capital of the Company or a Subsidiary in connection with issuances of Equity Securities permitted by sub-section (vii) below);

(iv) in the case of the Company, authorize, issue or obligate itself to issue any additional Convertible Preferred Equity Securities, or increase or decrease the total number of authorized or issued Convertible Preferred Equity Securities, except to Preferred Holders as expressly contemplated under the Transaction Agreements or the Charter Documents;

(v) in the case of the Company, except as expressly contemplated under the Transaction Agreements, create, authorize, issue or obligate itself to issue (or reclassify or convert any existing Equity Securities into) any class or series of Equity Securities ranking senior to or on a parity with the Convertible Preferred Equity Securities with respect to dividend or redemption rights, liquidation preferences, conversion rights, voting rights or otherwise or increase the authorized or issued number of shares or other interests of any such class or series of Equity Securities, in each case in a manner that would materially adversely affect the rights, preferences or privileges provided for in these Articles or the relevant Shareholders Agreement for the Convertible Preferred Equity Securities;

(vi) in the case of the Company, reclassify, alter or amend any existing security of the Company that is junior to the Series A Preferred Shares in respect of the distribution of assets on the liquidation, dissolution or winding up of the Company, the payment of dividends or rights of redemption, if such reclassification, alteration or amendment would render such other security senior to or *pari passu* with the Series A Preferred Shares in respect of any such right, preference or privilege;

(vii) (A) in the case of the Company, authorize or issue, grant or sell any Equity Security, other than issuances or grants of Common Shares, Options or Convertible Securities (x) representing 20% (twenty per cent) or less of the Common Shares outstanding on the date hereof (1) solely for cash consideration and, if issued prior to a Qualified Public Offering, at an Issue Price not less than the Threshold Price or (2) pursuant to an Approved Plan or (y) solely for cash consideration and issued in connection with an Initial Public Offering or a Qualified Public Offering at an Issue Price not less than the Threshold Price and (B) in the case of any Subsidiary, authorize or issue any Equity Securities other than issuances of Equity Securities (x) to the Company or any of its wholly-owned Subsidiaries (or Poliéster, so long as the Company continues to own not less than 95% (ninety-five per cent) of the Equity Securities of Poliéster) (y) in the case of a newly-formed joint venture permitted under subclause (xviii), minority positions in the relevant joint venture Subsidiary;

(viii) in the case of the Company or any of its Subsidiaries, purchase, retire, redeem or acquire, or pay or set aside money for the purchase, retirement, redemption or acquisition of, any Common Shares or other Equity Security; provided, that this restriction shall not apply to, or in respect of any money set aside for, (A) any redemption of Convertible Preferred Equity Securities or Other Convertible Preferred Equity Securities in accordance with the terms of this Agreement or the other Transaction Agreements, (B) any redemption of Equity Securities held by the Company or on of its wholly-owned Subsidiaries, (C) redemption of the public minority position of Poliéster or (D) the repurchase of the shares of M&G USA Corporation (SIMEST Minority) held by Società Italiana per le Imprese all'Estero - SIMEST S.p.A. (SIMEST);

(ix) permit any Subsidiary to declare or pay any cash or other dividend or to make any other distribution of any kind on its Equity Securities, other than (A) dividends or distributions payable solely to the Company or Subsidiaries that are wholly owned by the Company directly or indirectly, or (B) dividends or distributions payable to the Company or Subsidiaries that are not wholly owned by the Company directly or indirectly that are paid ratably to the equity holders of such entity;

(x) in the case of the Company, other than in accordance with a Sale of the Company (and then subject to subclause (i) above), enter into any consolidation, merger or other business combination or any conversion of the Company to another type or form of business entity;

(xi) in the case of the Company or any of its Subsidiaries, purchase or otherwise acquire, any assets or properties from parties, outside of the group consisting of the Company and its Subsidiaries, (other than the purchase of raw materials, consumables, spare parts and other ordinary course of business purchases and purchases in relation to (i) the Corpus Christi Project and (ii) the Asian Bio MEG Project or any Other Growth Project in respect of which the Company and its Subsidiaries comply with Article 23.1 (xx) for a consideration equal to or in excess of \$250 million in a single transaction or series of related transactions (excluding, for the avoidance of doubt, the repurchase of the SIMEST Minority);

(xii) sell, or exchange, any assets or properties to parties, outside of the group consisting of the Company and its Subsidiaries, (including Equity Securities of its Subsidiaries, except as expressly contemplated by the Transaction Agree-

ments) of the Company or its Subsidiaries, other than the sale of Inventory in the ordinary course of business for consideration equal to or in excess of \$250 million in a transaction or series of related transactions;

(xiii) except as otherwise permitted pursuant to, and then in accordance with, the terms of the relevant Shareholders Agreement, effect a sale of all or substantially all the assets of the Company;

(xiv) in the case of the Company or any of its Subsidiaries, pursue any business or activities other than business or activities substantially the same as, or related to, the business or activities (as determined as of the date of first issuance of the Original Series A Preferred Shares) of the Company and its Subsidiaries (for the avoidance of doubt, the Corpus Christi Project and the Asian Bio MEG Project shall be deemed to constitute business of the Company and its Subsidiaries as of the date of first issuance of the Series A-2 Preferred Shares for purposes of this Article 23.1(xiv));

(xv) (A) in the case of the Company, pursue an Initial Public Offering prior to the third anniversary of the date of first issuance of the Original Series A Preferred Shares or below the Deemed Issue Price or (B) in the case of any Subsidiary, pursue a public offering of Equity Securities;

(xvi) in the case of the Company or any of its Other Subsidiaries, enter into any transaction, directly or indirectly, with any directors, officers, employees or stockholders of the Company or any of their Affiliates, or any amendment or waiver in respect of any such transaction, except for (A) such transactions on terms and conditions not less favorable to the Company and its Other Subsidiaries than could be obtained on an arm's-length basis from unrelated third parties and (B) any hiring of new employees on arm's-length terms; provided, that, any Newco Affiliate Transaction shall be subject to subclause (xxi) rather than this subclause (xvi) and provided further that this Article 23.1(xvi) shall not restrict any Permitted Non-Newco Affiliate Transaction;

(xvii) in the case of the Company or any of its Subsidiaries, enter into any joint venture or other similar strategic transaction involving the Company or any Subsidiary, other than any joint venture that is engaged in a business substantially the same as, or related to, that carried on by the Company and its Subsidiaries and in any financial year of the Company, the aggregate of: (A) all amounts subscribed for shares in, lent to, or invested in all such joint ventures by the Company and its Subsidiaries; (B) the contingent liabilities of the Company and its Subsidiaries under any guarantee given in respect of the liabilities of any such joint venture; and (C) the market value of any assets transferred by the Company and its Subsidiaries to any such joint venture, does not exceed \$100 million; provided, that, the foregoing restriction shall not apply to the majority ethanol or minority electric power joint ventures with respect Asian Bio MEG Project currently contemplated on the date hereof.

(xviii) in the case of the Company or any of its Subsidiaries, except with respect to any Permitted Growth Project Investments (which shall be subject to subclause (xx) rather than this subclause (xviii)), undertake any capital project to the extent the expected total capital commitments or investments with respect to such project are reasonably expected to exceed \$150 million;

(xix) in the case of the Company or any of its Subsidiaries, (A) other than Untested Debt, enter into or incur any new Indebtedness, to the extent that such Indebtedness would result in the ratio of Incurrence Test Total Debt to EBITDA to be equal to or greater than 4.5:1.0 after the incurrence of such new Indebtedness (the Incurrence Test Limit) or (B) with respect to any Existing Corpus Christi Facilities, enter into, refinance, amend or otherwise modify any Indebtedness, other than any CC Facility Modification that complies with clause (iv) of the definition of Existing Corpus Christi Facilities.

Incurrence Test Total Debt and EBITDA shall be calculated and interpreted on a consolidated basis in respect of the group consisting of Company and its consolidated Subsidiaries (the Group) in accordance with IFRS applicable to the Original Financial Statements and shall be expressed in U.S. dollars converted at the rate of exchange that would have been used had an audited consolidated balance sheet of the Group been prepared as at that day in accordance with IFRS as applicable to the Original Financial Statements of the Company.

(xx) in the case of the Company or any of its Subsidiaries and with respect to any Growth Project, effect any investment (whether through subscription for Equity Securities or shareholders loan) by the Company or its Subsidiaries in the Growth Projects, other than Permitted Growth Project Investments that have been approved by the Board;

(xxi) in the case of the Company or any of its Subsidiaries, enter into any transaction (including any contract, agreement or other arrangement), or amendment or waiver in respect of any transaction, between the Company and/or its Subsidiaries (other than any Newco Group Member), on the one hand, and one or more Newco Group Members, on the other hand (a Newco Affiliate Transaction), other than any Permitted Newco Transaction or any Excluded Newco Transaction; provided, that, (a) no Permitted Newco Transaction or Excluded Newco Transaction may be entered into during a Suspension Period and (b) the Company shall provide notice to the Investor within 30 (thirty) days of any Newco Affiliate Transaction that it believes constitutes a Permitted Newco Transaction or Excluded Newco Transaction and, if the Investor challenges whether such Newco Affiliate Transaction constitutes a Permitted Newco Transaction or Excluded Newco Transaction, the relevant parties to such Newco Affiliate Transaction may elect within 14 (fourteen) days of such challenge to unwind, or amend the terms of, such Newco Affiliate Transaction and thereby cure any alleged breach; provided, further, that the cure right provided in clause (b) shall only be available a total of three times and in no event shall the cure right be permitted if such alleged breach is an intentional breach (after which each Newco Affiliate Transaction shall require the consent of the Preferred Majority);

(xxii) with respect to any Newco Group Member, permit any Specified Action to be taken without obtaining the Preferred Majority's consent; or

(xxiii) commit or agree to do any of the foregoing.

23.2 From and after the date of first issuance of the Original Series A Preferred Shares and until and including a Qualified Public Offering, for so long as any of the Series A Preferred Shares issued as of the time of the first issuance of Series A-2 Preferred Shares remain outstanding, the Company shall not authorize or issue, grant or sell any Equity Security, other than issuances or grants of Common Shares, Options or Convertible Securities (i) solely for cash consideration and at an Issue Price not less than the Threshold Price or (ii) pursuant to an Approved Plan.

23.3 The Company shall not, without the written consent of the Preferred Majority, take any action to cease, cancel or terminate the construction or completion of the Corpus Christi Plant.

24. Administration - supervision.

24.1 The Company shall be managed by a Board composed of (i) ten (10) members, or (ii) nine (9) members if Article 24.3 (c) or Article 24.4 (b), is applicable, who need not be Shareholders of the Company. Each Director shall be appointed as an A Director or as a B Director in accordance with Articles 24.3 and 24.4. Except as set out in Article 24.7, the Directors shall be elected at a General Meeting, which shall determine their term of office. Directors shall be eligible for reelection.

24.2 The Board of Directors shall always be composed so as to include, and shall only be validly composed if it so includes, the number of A Directors and the number of B Directors determined pursuant to Articles 24.3 and 24.4.

24.3 The Board shall always include the following numbers of A Directors on the Board elected from candidates submitted by the Preferred Majority:

(a) for so long as the Preferred Holders own a Common As-Converted Percentage equal to or greater than or equal to 20% (twenty per cent), the greater of (x) 3 A Directors and (y) such number of A Directors reflecting the Common As-Converted Percentage held by all Preferred Holders as compared to the Common As-Converted Percentage held by M&G Finanziaria or its Permitted Transferees, rounded to the nearest whole number;

(b) 2 A Directors for so long as the Preferred Holders own a Common As-Converted Percentage less than 20% (twenty per cent) but greater than or equal to 12% (twelve per cent);

(c) 1 A Director for so long as the Preferred Holders own a Common As-Converted Percentage less than 12% (twelve per cent) but greater than zero.

24.4 Prior to a Qualified Public Offering the Board shall always include the following numbers of B Directors on the Board elected from candidates submitted by M&G Finanziaria (or its Permitted Transferees):

(a) for so long as it holds a majority of the Voting Rights, 7 B Directors while the Preferred Majority is entitled to propose 3 A Directors pursuant to Article 24.3 (a) above or 2 A Directors pursuant to Article 24.3 (b) above; and

(b) for so long as it holds a majority of the Voting Rights, 8 B Directors while the Preferred Majority is entitled to 1 A Director pursuant to Article 24.3 (c) above.

24.5 Subject always to Article 24.3 and 24.4, each of the Preferred Holders and M&G Finanziaria (or its Permitted Transferees) will present a list containing candidates to serve as directors on the Board as A Directors, with respect to such candidates provided by the Preferred Majority, or B Directors, with respect to such candidates provided by M&G Finanziaria (or its Permitted Transferees), by notice in writing to the Company for election at the General Meeting.

24.6 Promptly (but in any event within one (1) Business Day) following the Company's receipt of the list referred to under Article 24.5, the Company will convene a General Meeting in order to resolve upon the appointment or replacement proposed in such list.

24.7 The Board shall have power from time to time and at any time to appoint any person as a Director to fill a vacancy because of death, retirement, resignation, dismissal, removal or otherwise; provided that an A Director may only be replaced by another person appointed as an A Director submitted as candidate by the Preferred Majority and a B Director may only be replaced by another person appointed as a B Director submitted as candidate by M&G Finanziaria (or its Permitted Transferees). Any Director so appointed shall hold office only until the next following General Meeting (including an annual General Meeting) of the Company and shall then be eligible for re-election at that meeting.

24.8 The General Meeting may at any time remove ad nutum any Director before the expiration of his period of office.

24.9 The Board shall have the most extensive powers to carry out all acts necessary to or useful in the fulfilment of the corporate purpose of the Company, subject however always to the provisions of these Articles (including Article 23). All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by these Articles shall be within its competence subject however always to the provisions of these Articles.

24.10 In accordance with article 60 of the Luxembourg Companies Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation thereto may be delegated to one or more Directors, officers, managers or other agents, Shareholder or not, acting alone, jointly or in the form of committee(s). Their nomination, revocation and powers as well as special compensations shall be determined by a resolution of the Board.

24.11 The Board may likewise confer any special powers to one or more Board committees of its own choosing, who need not be Directors; provided, that, as from the date of the first issuance of the Original Series A Preferred Shares, the applicable proportion of A Directors and B Directors set out in Articles 24.3 and 24.4 must be appointed to any such Board committee unless this requirement is waived by a Board resolution passed by a majority vote including in addition the affirmative vote of one A Director and one B Director.

24.12 The Board shall choose a Chairman among its members and may also elect one or more vice chairmen from among its own members. The Board shall meet upon a call to do so from its Chairman or of any two Directors at such place as shall be indicated in the convening notice. It may also choose a Secretary, who need not be a Director, and who shall be responsible for, among other things, keeping the minutes of the meetings of the Board and of the General Meeting. In the event that, at the time of a meeting of the Board, there are equal votes in favour and against a resolution, neither the Chairman nor any other Director shall have a casting vote.

24.13 The Chairman of the Board shall preside over meetings of the Board but, in his absence, the Board may designate by a majority vote another Director to take the chair of such meeting.

24.14 In addition to the A Directors, the Preferred Majority shall, for so long as the Preferred Majority is entitled to appoint one or more A Directors, be entitled to appoint two individuals to attend and observe meetings of the Board in a non-voting capacity (each individual, an Observer). The Preferred Majority may appoint the Observer by giving written notice to the Company of such appointment. The Preferred Majority alone may dismiss an Observer by giving written notice to the Company of such dismissal. The Company shall provide to each Observer notice of each meeting, each written consent in lieu of a meeting and copies of any materials delivered to the Directors in connection therewith at the same time and in the same manner that it provides such notice and such materials to the Directors. For the avoidance of doubt, in no circumstances shall the Observers be counted for purposes of voting, quorum or any other reason or be considered a Director. The Preferred Majority may remove and/or replace any Observer at any time. Each Observer shall keep confidential all information and documents that he/she received in his/her capacity as Observer on the customary terms and conditions set out in a confidentiality agreement between the Company and such Observer and consistent with the provisions relating to confidentiality obligations under the relevant Shareholders Agreement (if any), and as from an Initial Public Offering, each Observer must comply with any applicable securities laws and regulations relating to inside information.

24.15 The terms of Article 24.1 to 24.7 shall be effective as from the time of the first issuance of the Original Series A Preferred Shares. Until such time, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) members.

25. Special powers of attorney.

25.1 The Company may grant special powers of attorney to any person(s) and the Company shall be bound by the signature(s) of the person(s) to whom special power of attorney is granted, but only within the limits of such power of attorney.

26. Proceedings of the board.

26.1 Notice of any meeting of the Board shall be given in writing (including by letter, cable, telegram, facsimile, telex or e-mail) to all Directors at least 4 (four) days before the date set for the meeting, except in the case of emergency where the notice may be reduced to 1 (one) day and, in which case the convening notice shall indicate the nature of and reasons for such emergency; provided that, all notices shall be sent by facsimile or e-mail in addition to any other method of delivery. Such convening notice may be waived upon agreement by all the Directors given in writing (including by letter, cable, telegram, facsimile, telex or e-mail). Such convening notice may likewise be waived if all Directors are present or represented at the meeting and acknowledge the meeting as duly convened and agree to the waiver of the notice. No special convening notice shall be required for meetings to be held at a time and at a place set in a resolution previously adopted by all members of the Board.

26.2 Any Director may have himself represented at any meeting of the Board by appointing another Director as his proxy, in writing (including by letter, cable, telegram, facsimile, telex or e-mail). Any Director may represent one or more of his fellow Directors.

26.3 The Board may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented. All decisions of the Board shall be taken at the majority of the votes expressed by the Directors either present or represented at the meeting. If a Director abstains from voting or does not participate to a vote, this abstention or non-participation are not taken into account in calculating the majority. In the event of a conflict of interest as described in Article 26.8, where at least one director is conflicted with respect to a certain matter, (a) the Board may validly debate and make decisions on that matter only if at least the majority of its members who are not conflicted are present or represented and (b) decisions are taken by a majority of the votes expressed by the remaining Directors present or represented who are not conflicted. A meeting of the Board or any committee thereof may be held by way of a physical meeting. A meeting of the Board or any committee thereof may also be held by means of a telephone or teleconferencing or any other telecommunications facility provided that all participants are thereby able to communicate contemporaneously by voice with all other participants, and participation in a meeting pursuant to this provision shall constitute presence in person at such meeting. Any Director may participate in any meeting by telephone or any other telecommunications facility.

26.4 The Board may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution. The date of such a decision shall be the date of the last signature.

26.5 The minutes of meetings of the Board shall be signed by (a) the Chairman, except for the minutes of meetings of the Board relating to any of the matters referred to in Articles 23.1 to 23.3 which shall be signed by one A Director and one B Director or (b) until the time of the first issuance of the Original Series A Preferred Shares, any two Directors.

26.6 Copies or excerpts of such minutes intended to be used at law or otherwise shall be signed by the Chairman, the Secretary or by any two Directors.

26.7 The Company shall be bound in all matters by the joint signature of one A Director and one B Director. In respect of the daily management, the Company will be bound by the sole signature of the person appointed to that effect. The Board may, at all times, grant special powers of attorney to one or more B Directors that can bind by their signature(s) the Company in respect of any matters that do not relate to any of the matters referred to in Articles 23.1 to 23.3.

26.8 In the event that a Director has a personal interest in an operation of the Company, he shall inform the Board of such personal interest and, where applicable, he may not take part in the debate or express a vote regarding that operation. A report shall be prepared regarding such affair and the personal interest of such Director, manager or attorney in fact and shall be brought to the knowledge of the next following General Meeting. In such case, the Board may validly debate and make decisions on that matter in accordance with the quorum and majority requirements set out in Article 26.3 in relation to conflict of interests. A Director who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be held as having an interest opposite to the interest of the Company for the purpose of this Article 26.8.

26.9 The Company shall keep indemnified to the extent permitted by law any Director or attorney in fact and their heirs, executors and estate administrators against any reasonable costs and expenses incurred by them by virtue of their involvement in legal proceedings or suits initiated against them by reason of their current or former holding of offices as Directors or attorneys in fact of the Company, except for any action for liability initiated by the Company, and that owing to such circumstances they ought not be entitled to any indemnification, except where they shall be found guilty of gross negligence or of having breached their duties to the Company; in case of an extra-judiciary compromise settlement the indemnity shall only be granted if the Company is informed by its legal counsel that the Director or attorney in fact to be indemnified has not failed in his duties to the Company. The above right to indemnification is not exclusive of any further rights of the said Director or attorney in fact.

27. Audit.

27.1 The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor, who need not be Shareholder of the Company. However, no statutory auditor shall be appointed if, instead of appointing a statutory auditor, one independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) is appointed to perform the statutory audit of the annual accounts in accordance with applicable Luxembourg law. The statutory auditor or independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) shall be appointed by the General Meeting. The appointment shall be made for a period of office ending on the day of the next annual General Meeting once his successor shall have been elected. The statutory auditor or independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) shall remain in office until he has been re-elected or his successor has been elected.

27.2 The statutory auditor or independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) shall be eligible for re-election.

27.3 The statutory auditor in office may be removed at any time, with or without cause, whereas the independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) in office may only be removed (i) with cause or (ii) with both his approval and the approval of the General Meeting.

28. Financial year.

28.1 The financial year of the Company shall begin on the first of January of each calendar year and end on the thirty-first of December of each calendar year.

29. General meetings.

29.1 The Company shall in each year hold a General Meeting as its annual General Meeting in addition to any other General Meeting in that year and shall specify the General Meeting as such in the notices calling it. The annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, and / or at any other location within the municipality of the registered office as may be indicated in the convening notices, on the third Thursday of the month of June at 10.00 a.m. Luxembourg time. If such day is not a Business Day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following Business Day. The Company in the annual General Meeting shall hear the reports of the Board and of the statutory auditor or independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) and discuss the annual accounts. After the annual accounts have been approved, the General Meeting shall decide on the remuneration of, and whether discharge is to be granted to, the Directors and statutory auditor.

29.2 Each Share is entitled to one vote and each Voting Beneficiary Certificate is entitled to one vote at any General Meeting. Except as otherwise required by law or these Articles, and unless otherwise provided for by these Articles or the Luxembourg Companies Law, resolutions at a General Meeting duly convened will be adopted at a simple majority of the votes cast (without prejudice to Article 23). The votes cast shall not include votes attaching to Shares and Voting Beneficiary Certificates in respect of which the Shareholder or holder of Beneficiary Certificates, as the case may be, has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote 29.3 Shareholders and holders of Voting Beneficiary Certificates may take part in a General Meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are entitled to vote and are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the General Meeting.

29.4 The Board reasonably may determine any further conditions to be fulfilled by the Shareholders and the holders of Voting Beneficiary Certificates to be able to take part in General Meetings to the extent permitted by Luxembourg law; provided that no discrimination may be made between Shareholders and holders of Voting Beneficiary Certificates.

29.5 The Chairman shall take the chair at every General Meeting, or, if the Chairman is unable to attend then, a chairman ad hoc shall chair the relevant General Meeting.

29.6 The Board may, whenever it thinks fit, convene the Shareholders and the holders of Voting Beneficiary Certificates to a General Meeting at such time and place as the Board may determine and as shall be specified in the notice of such General Meeting in accordance with these Articles. The Board shall be obliged to convene a General Meeting if so requested pursuant to applicable law.

29.7 Except as otherwise provided in these Articles, any notice or document shall be served by the Company on any Shareholder and holder of Voting Beneficiary Certificates either personally or by sending it through the registered mail in a prepaid letter addressed to such holder at his registered address as appearing in the Register or register of Beneficiary Certificates; provided that, all notices shall be sent by facsimile or e-mail in addition to any other method of delivery. In the case of convening notices for General Meetings, notices will be served by the Company by sending through a registered mail to each Shareholder and each holder of Voting Beneficiary Certificates 8 (eight) days before the meeting and if required by the Luxembourg Companies Law, by advertisement published in the newspapers and the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

29.8 Any Shareholder or any holder of Voting Beneficiary Certificates shall be entitled to appoint another person as his proxy to attend and vote instead of him at the relevant General Meeting. Votes may be given either personally or by proxy. A proxy so appointed shall have the same right as the Shareholder and holder of Voting Beneficiary Certificates at the General Meeting except as expressly limited in the applicable proxy. A proxy need not be a Shareholder or a holder of Voting Beneficiary Certificates. A Shareholder or a holder of Voting Beneficiary Certificates may appoint any number of proxies to attend in his stead at any General Meeting.

29.9 Subject to these Articles, the requirements regarding the convening of, and the proceedings at, General Meetings shall be governed by Luxembourg law.

30. Distribution of profits.

30.1 From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

30.2 The annual General Meeting shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance these Articles (and in particular without limitation Article 5).

30.3 The Board may decide to declare and pay interim dividends, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act and in accordance with these Articles (and in particular without limitation Article 5).

30.4 The General Meeting and the Board may only decide to make distributions in accordance with these Articles.

31. Dissolution.

31.1 Subject to the provisions of these Articles, the General Meeting may at any time resolve to dissolve the Company. In the event of a dissolution of the Company, the General Meeting shall appoint one or more liquidators whose mission shall be to liquidate the Company and in particular to realise the aggregate of the movable and immovable assets of the Company and to settle its liabilities.

31.2 Under the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution shall be distributed in accordance with these Articles, including without limitation the distribution of the Liquidation Preference to the Preferred Holders in accordance with Article 6, by way of advance payments or after payment (or provisions, as the case may be) of the Company's liabilities.

32. Amendments to the articles of association.

32.1 The Company may at any time and from time to time by resolution passed at a General Meeting alter or amend its Articles in whole or in part. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders and holders of Beneficiary Certificates may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders, holders of Beneficiary Certificates and bondholders (if any) in a General Meeting. The terms of this Article 32.1 are without prejudice to those of Article 23.1.

32.2 The General Meeting at which any alteration to these Articles (or a resolution subject to the same quorum and majority requirements) is considered shall not validly deliberate unless at least (i) if no Voting Beneficiary Certificates are outstanding, one half of the issued capital or (ii) if Voting Beneficiary Certificates are outstanding, one half of the issued share capital and one half of the aggregate voting rights attached to (a) the Shares and (b) the Voting Beneficiary Certificates, is represented and the agenda indicates the proposed amendments to these Articles (or relevant resolutions) and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second General Meeting may be convened, in the manner prescribed by these Articles and, if applicable, by means of notices published twice, at 15 (fifteen) calendar days' interval at least and 15 (fifteen) calendar days before the

General Meeting in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second General Meeting shall validly deliberate, regardless of the proportion of the capital or voting rights represented. At both General Meetings, resolutions, in order to be passed, must be carried by at least two-thirds of the votes validly cast at the relevant General Meeting. The votes cast shall not include votes attaching to Shares and Voting Beneficiary Certificates in respect of which the Shareholder or holder of Beneficiary Certificates, as the case may be, has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote. The terms of this Article 32.2 are without prejudice to those of Article 23.1. Notwithstanding anything to the contrary, no alteration to these Articles may be made that conflicts with the relevant Shareholders Agreement (if any).

33. Notices.

33.1 All notices, requests, consents and other communications under these Articles, unless otherwise provided herein or required by law, shall be in writing and shall be delivered personally, by facsimile or electronic transmission, by internationally recognized courier service or by first class, certified or registered mail, return receipt requested, postage prepaid:

(a) if to the Company, at its registered office, or at such other address or addresses or any fax number or e-mail address as may have been furnished by giving 5 (five) days' advance written notice to all Shareholders;

(b) if to a Common Holder, at its address set forth in the Register, or at such other address or addresses or any fax number or e-mail address as may have been furnished to the Company by giving 5 (five) days advance written notice; and

(c) if to a Preferred Holder, at its address set forth in the Register or relevant register, or at such other address or addresses or any fax number or e-mail address as may have been furnished to the Company by giving 5 (five) days advance written notice; provided, that, all notices shall be sent by facsimile or e-mail in addition to any other method of delivery; and

(d) if to a Notices Party entitled to receive notices, requests, consents and other communications from the Company under these Articles, at such address or addresses or any fax number or e-mail address as may have been furnished by such Notice Party to the Company in accordance with any arrangements that may have been entered into between the Company and such Notice Party.

33.2 Notices provided in accordance with these Articles shall be deemed sent upon transmission, if sent by facsimile or electronic transmission with confirmation of receipt, or upon delivery if sent by an international courier service.

34. Adjustments for stock splits, etc..

34.1 Subject to Article 15.17, wherever in these Articles there is a reference to a specific number of shares or other interests of Capital Stock, or a price per share or other interest of such stock, then, upon the occurrence of any subdivision, combination or stock dividend of such class or series of stock, the specific number of shares or other interests or the price so referenced in these Articles shall automatically be proportionally adjusted to reflect the effect on the outstanding shares or other interests of such class or series of stock by such subdivision, combination or stock dividend. Subject to Article 15.17, wherever in these Articles a pro ration or other calculation is based on the number of shares or other interests of Capital Stock held, then such calculation shall be determined on the basis of the number of or other interests Capital Stock so held or deemed to be held on a fully diluted basis assuming full conversion and exercise of all convertible securities, warrants, options or other rights to acquire Common Shares.

35. Aggregation of stock; treatment of certain capital stock.

35.1 All Capital Stock held or acquired by a Preferred Holder or a Common Holder and its affiliated entities shall be aggregated together for the purpose of determining the availability of any rights and obligations under these Articles. For purposes of the foregoing, the shares or other interests held by any Preferred Holder that (a) is a partnership or corporation shall be deemed to include shares or other interests held by affiliated partnerships or the partners, retired partners and shareholders of such holder or affiliated partnership, or members of the "immediate family" (as defined below) of any such partners, retired partners and shareholders, and any custodian or trustee for the benefit of any of the foregoing persons and (b) is an individual shall be deemed to include shares or other interests held by any members of the shareholder's immediate family ("immediate family" shall include any spouse, father, mother, brother, sister, lineal descendant of spouse or lineal descendant) or to any custodian or trustee for the benefit of any of the foregoing persons. All Capital Stock held by the Company in treasury or by any Subsidiary shall not be entitled to any economic rights, Voting Rights or other rights.

36. Preferred majority.

36.1 Any of the rights, powers or preferences of the holders of Series A Preferred Shares set forth herein may be waived on behalf of all of the holders of Series A Preferred Shares by the affirmative written consent or vote of the Preferred Majority; provided, that if any such waiver is to a provision in these Articles that requires a specific consent or vote (such as requiring the vote of a specified percentage of a particular class of voting securities) to take an action under such provision or to take an action with respect to the matters described in such provision, such waiver shall not be binding or effective unless such specific consent or vote is obtained.

37. Payment in united states dollars.

37.1 All payments (and any other amounts such as dollar thresholds expressly denominated in U.S. Dollars) referred to under these Articles shall be made and referred to in United States dollars. Notwithstanding anything to the contrary contained herein, if any amount is referred to or denominated in a currency other than United States dollars, such amount

shall be converted into United States dollars at the rate of exchange between the relevant currencies on the immediately preceding day on which such rate can so be determined, as determined by the Board in good faith.

38. Successors and assigns. Except as otherwise provided in these Articles, the provisions of these Articles shall inure to the benefit of and be binding upon the respective successors and permitted assigns of the parties to the relevant Shareholders Agreement (if any), in each case to the extent that they are holders of Capital Stock or as the Company. Furthermore, references to any Person in these Articles (including any party to the relevant Shareholders Agreement (if any)) shall be deemed to include such Person's successor or permitted assign.

39. Third parties. Nothing in these Articles, express or implied, is intended to confer upon any person, other than the parties to the relevant Shareholders Agreement (if any) and their respective successors and assigns, in each case to the extent that they are holders of Capital Stock or as the Company, any rights, remedies, obligations or liabilities under or by reason of these Articles except as expressly provided in these Articles.

40. Application of Luxembourg law.

40.1 All matters not governed by these Articles shall be determined according to the Luxembourg Companies Law.”.

The Meeting resolves to give power to any lawyer from the law firm Allen & Overy, société en commandite simple, and any director of the Board (each a Delegate), each acting individually and with full power of substitution, to confirm the satisfaction of the Condition and to enact in front of a Luxembourg notary, the satisfaction of the Condition, upon which the effectiveness of the Amended and Restated Articles is conditional.

The Meeting further resolves that, at such occasion, for the purpose of recording the Amended and Restated Articles, each Delegate is expressly authorised to replace in article 3.5 of the Amended and Restated Articles the terms “at the time of its effectiveness pursuant to the decisions passed at the General Meeting of 17 September 2015” by the reference to the date at which the Condition is satisfied.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the parties appearing, said parties appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de septembre. Par devant Me Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de M&G Chemicals, une société anonyme, ayant son siège social au 37/a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 174890 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Me Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 713 du 23 mars 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Me Cosita Delvaux en date du 14 Janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°943 du 8 avril 2015.

Philippe THIEBAUD, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, a été désigné comme président (le Président). Le Président nomme Dorian , employée, résidant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée nomme Laurent GOYER, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur) (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement définis comme le Bureau).

Les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par le représentant des actionnaires, les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

Les procurations des actionnaires (les Procurations), après avoir été signées ne varietur par toutes les parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que :

I. Il apparaît sur la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau, que la totalité des (i) 100.000.000 (cent millions) d'Actions Ordinaires de Classe I de la Société et (ii) 37.500.000 (trente-sept millions cinq cent mille) Actions Préférentielles de Série A de la Société sont dûment représentées à la présente Assemblée, qui se trouve par conséquent dûment constituée sans convocation préalable, et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour reproduit ci-dessous.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est formulé comme suit (tout terme non défini préalablement dans l'ordre du jour aura la signification qui lui sera conférée dans les statuts de la Société tels qu'ils seront modifiés ou remaniés lors de la résolution d'actionnaires proposée au point (2) de l'ordre du jour (les Statuts Modifiés et Remaniés), et annexés aux Procurations) :

1. Renonciation aux formalités de convocation ;

2. Création de deux classes d'Actions Préférentielles de Série A, nommées Actions Préférentielles de Série A-1 et Actions Préférentielles de Série A-2, sous réserve de et avec effet à compter de la réalisation de la Condition, dont les termes et conditions seront définis dans les Statuts Modifiés et Remaniés, et sans limitation de ce qui précède, reconnaissance formelle et approbation de la différence du Prix de Conversion entre les Actions Préférentielles de Série A-1 et les Actions Préférentielles de Série A-2 ;

Modification de l'autorisation actuelle donnée au conseil d'administration de la Société (le Conseil) sous couvert du capital social autorisé, sous réserve de et avec effet à compter de la réalisation de la Condition, selon laquelle le Conseil, pour une période de 5 (cinq) ans (a) peut émettre (i) 6.250.000 (six millions deux cent cinquante mille) Actions Préférentielles de Série A-2 (convertibles en Actions Ordinaires sur Conversion conformément avec les Statuts Modifiés et Remaniés), ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un centime de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant une augmentation de capital social d'un montant total de USD 62.500 (soixante-deux mille cinq cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique) en faveur de Magnate S.à r.l. (Magnate) pour un prix total d'émission devant être payé en espèces d'un montant de USD 34.333.333,30 (trente-quatre millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois Dollars des Etats-Unis d'Amérique et trente cents) (ii) jusqu'à 42.788.462 (quarante-deux millions sept cent quatre-vingt-huit mille quatre cent soixante-deux) Actions Préférentielles de Série A (convertibles en Actions Ordinaires sur Conversion conformément avec les Statuts Modifiés et Remaniés) représenté par 36.675.824 (trentesix millions six cent soixante-quinze mille huit cent vingt-quatre) Actions Préférentielles de Série A-1 et 6.112.638 (six millions cent douze mille six cent trente-huit) Actions Préférentielles de Série A-2, ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un centime de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant une augmentation de capital social d'un montant total de USD 427.884,62 (quatre cent vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-deux cents), en Actions PEN devant être émises en faveur des Détenteurs Privilégiés au moyen de l'allocation des bénéfiques et réserves distribuables, y inclus et sans limitation, la prime d'émission, l'apport en Capitaux Propres Non Rémunéré par des Titres ou toutes autres réserves disponibles, (iii) (A) 25.000.000 (vingt-cinq millions) Parts Bénéficiaires A, ayant une valeur nominale comptable de USD 0,01 (un centime de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à Magnate qui sont convertibles en Actions Ordinaires sur Conversion conformément aux dispositions des Statuts Modifiés et Remaniés, émises au moyen de l'allocation des bénéfiques et réserves distribuables, incluant sans limitation la prime d'émission, l'apport en Capitaux Propres Non Rémunéré par des Titres ou les autres réserves disponibles, et (B) 66.666.670 (soixante-six millions six cent soixante-six mille six cent soixante-dix) Parts Bénéficiaires A, ayant une valeur nominale comptable de USD 0,01 (un centime de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, en faveur de Magnate, qui sont convertibles en Actions Ordinaires sur Conversion conformément aux dispositions des Statuts Modifiés et Remaniés, émises contre paiement d'un prix d'émission par Part Bénéficiaire A égale à la valeur nominale comptable, représentant pour les points (A) et (B) une augmentation de capital social suite à la conversion en Actions Ordinaires sur Conversion d'un montant total de USD 916.666,70 (neuf cent seize mille six cent soixante-six Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-dix cents) et (iv) jusqu'à 456.410.404 (quatre-cent cinquante-six millions quatre cent dix mille quatre cent quatre) Parts Bénéficiaires A, ayant une valeur nominale comptable de USD 0,01 (un centime de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, convertibles en Actions Ordinaires sur Conversion conformément aux Statuts Modifiés et Remaniés, en faveur des Détenteurs Privilégiés, , représentant une augmentation de capital social suite à la conversion en Actions Ordinaires sur Conversion d'un montant total de USD 4.564.104,04 (quatre millions cinq cent soixante-quatre mille cent quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique), et le Conseil (b) peut supprimer ou limiter tout droit préférentiel ou de préemption de tout type des Actionnaires pour les besoins de toute émission décrite ci-dessus; (B) soumission du rapport du Conseil (le Rapport du Conseil) selon l'article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi 1915), en rapport avec, entre autres, le pouvoir conféré au Conseil de supprimer ou limiter tout droit préférentiel ou de préemption de tout type des Actionnaires pour le besoin de toute émission d'Actions Préférentielles de Série A et Parts Bénéficiaires A selon l'autorisation émise sous le point (A), (C) confirmation, afin d'éviter tout doute, qu'aucune renonciation ou autorisation de renonciation ou suppression des droits de préemption n'est requise en rapport avec la conversion des Actions Préférentielles de Série A et les Parts Bénéficiaires A selon l'article 3.4 des Statuts Modifiés et Remaniés, et (D) confirmation et renouvellement de l'approbation des droits de préemption ainsi que de la procédure y relative décrite dans l'article 3.11 des Statuts Modifiés et Remaniés.

Reclassification, sous réserve de et avec effet à compter de la réalisation de la Condition, des 37.500.000 (trente-sept millions cinq cent mille) Actions Préférentielles de Série A, ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un centime de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, en 37.500.000 (trente-sept millions cinq cent mille) Actions Préférentielles de Série A-1, ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un centime de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, et suppression de tout droit préférentiel ou de préemption de tout type dont disposent les Actionnaires de la société, pour le besoin d'une telle conversion, sur la base du Rapport du Conseil.

Approbation des dispositions des Statuts Modifiés et Remaniés tels qu'annexés aux procurations des actionnaires pour la tenue de la présente Assemblée (y inclus les dispositions de l'article 15.9 des Statuts Modifiés et Remaniés selon lesquelles, entre autres, la Réserve PB A constitue un acompte de la valeur nominale (et du prix d'émission réel) des Actions

Ordinaires sur Conversion en lesquelles les Parts Sociales Bénéficiaires A peuvent être converties, conformément aux dispositions des Statuts Modifiés et Remaniés) ; sous réserve de et avec effet à compter de la réalisation de la Condition, modification et refonte des statuts de la Société dans leur intégralité, sous la forme des Statuts Modifiés et Remaniés, de façon à y refléter entre autres (i) la création des différentes catégories d'actions, ainsi que des droits et obligations s'y attachant, reprise au point (2) ci-dessus, et (ii) modification de l'autorisation donnée au Conseil en vertu capital social autorisé telle que mentionnée au point (3) ci-dessus (sans modification de l'article portant sur l'objet social de la Société).

Condition signifie la réception par la Société du prix total d'émission de USD 35.000.000 (trente-cinq millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) en contrepartie des 6.250.000 (six millions deux cent cinquante mille) Actions Préférentielles de Série A-2 et des 66,666,670 (soixante-six millions six cent soixante-six mille six cent soixante-dix) Parts Bénéficiaires A devant être émises en faveur de Magnate, conformément à la décision du Conseil prise en vertu des articles 3.3(a) et 3.3 (c) (B) des Statuts Modifiés et Remaniés.

Autorisation donnée de confirmer la réalisation de la Condition et de passer un acte devant un notaire luxembourgeois afin de constater la satisfaction de la Condition de laquelle dépend l'entrée en vigueur des Statuts Modifiés et Remaniés ; et

3. Divers.

L'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes :

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une connaissance parfaite de l'ordre du jour et des Statuts Modifiés et Remaniés, qui leur ont été communiqués en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer deux classes d'Actions Préférentielles de Série A, nommées Actions Préférentielles de Série A-1 et Actions Présentielles de Série A-2, sous réserve de et avec effet à compter de la réalisation de la Condition, dont les termes et conditions sont définis dans les Statuts Modifiés et Remaniés adoptés ci-dessous. L'Assemblée décide d'approuver lesdits termes et conditions, y compris, sans limitation de ce qui précède, les dispositions de l'article 15.11 des Statuts Modifiés et Remaniés, qui aura désormais la teneur suivante:

« **15.11.** A la date de la première émission des Actions Préférentielle de Série A-2, le Prix de Conversion pour chaque Action Préférentielle de Série A-1 sera égal à USD 7,50 (sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents) et le Prix de Conversion pour chaque Action Préférentielle de Série A-2 sera égal à USD 7,50 (sept Dollars des Etats Unis d'Amérique et cinquante cents). Afin de prévenir la dilution des droits de conversion octroyés dans le présent paragraphe, le Prix de Conversion pourra également être sujet à un ajustement de temps à autre conformément au présent Article 15.»

Une copie du Rapport du Conseil est soumise à l'Assemblée qui en prend acte et l'approuve.

Sous réserve de la réalisation de la Condition et avec effet à compter de la réalisation de la Condition, l'Assemblée décide de modifier l'autorisation du Conseil sous le couvert du capital social autorisé, de sorte que, sur une période de cinq (5) ans, le Conseil (a) pourra émettre (i) 6.250.000 (six millions deux cent cinquante mille) Actions Préférentielles de Séries A-2 (convertibles en Actions Ordinaires sur Conversion, conformément aux dispositions des Statuts Modifiés et Remaniés), ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un centime de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant une augmentation totale du capital social d'un montant de USD 62.500 (soixante-deux mille cinq cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique) à Magnate pour un prix total d'émission devant être payé en espèces d'un montant de USD 34.333.333,30 (trente-quatre millions trois cent trente-trois mille trois cent trentetrois Dollars des Etats-Unis d'Amérique et trente cents), (ii) jusqu'à 42.788.462 (quarante-deux millions sept cent quatre-vingt-huit mille quatre cent soixante-deux) Actions Préférentielles de Série A (convertibles en Actions Ordinaires sur Conversion en accord avec les dispositions des Statuts Modifiés et Remaniés) représentées par 36.675.824 (trente-six millions six cent soixante-quinze mille huit cent vingt-quatre) Actions Préférentielles de Série A-1 et 6.112.638 (six millions cent douze mille six cent trente-huit) Actions Préférentielles de Série A-2, ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un centime de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant une augmentation de capital social d'un montant total de USD 427.884,62 (quatre cent vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-deux cents), en Actions PEN devant être émises en faveur des Détenteurs Privilégiés, au moyen de l'allocation des bénéfices et réserves distribuables, incluant, sans limitation, la prime d'émission, l'apport en Capitaux Propres Non Rémunéré par des Titres ou toutes autres réserves disponibles, (iii) (A) 25.000.000 (vingt-cinq millions) Parts Bénéficiaires A, ayant une valeur nominale comptable de USD 0,01 (un centime de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, en faveur de l'Investisseur, qui sont convertibles en Actions Ordinaires sur Conversion conformément aux dispositions des Statuts Modifiés et Remaniés, et émises au moyen de l'allocation des bénéfices et réserves distribuables, y inclus et sans limitation, les la prime d'émission, l'apport en Capitaux Propres Non Rémunéré par des Titres ou toutes autres réserves disponibles, et (B) 66.666.670 (soixante-six millions six cent soixante-six mille six cent soixante-dix) Parts Bénéficiaires A convertibles en Actions Ordinaires sur Conversion (conformément aux dispositions des Statuts Modifiés et Remaniés), ayant une valeur nominale comptable de USD 0,01 (un centime de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, en faveur de Magnate, qui sont émises contre

paiement d'un prix d'émission par Part Bénéficiaire A égal à la valeur nominale comptable, représentant pour les points (A) et (B) un montant d'augmentation de capital total suite à la conversion en Actions Ordinaires sur Conversion de USD 916.666,70 (neuf cent seize mille six cent soixante-six Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-dix cents)) et (iv) jusqu'à 456.410.404 (quatre-cent cinquante-six millions quatre cent dix mille quatre cent quatre) Parts Bénéficiaires A, ayant une valeur nominale comptable de USD 0,01 (un centime de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune (convertibles en Actions Ordinaires sur Conversion conformément aux dispositions des Statuts Modifiés et Remaniés), représentant une augmentation de capital social effectuée par conversion en Actions Ordinaires sur Conversion d'un montant total de USD 4.564.104,04 (quatre millions cinq cent soixante-quatre mille cent quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre cents), et le Conseil (b) pourra supprimer ou limiter tout droit préférentiel ou de préemption de tout type des Actionnaires pour les besoins de toute émission décrite ci-dessus (l'Autorisation). L'Assemblée décide que l'Autorisation aura une durée de cinq années commençant au moment où les décisions de la présente Assemblée seront rendues effectives. L'Assemblée décide que les dispositions de l'Autorisation seront décrites plus en détails dans les articles 3.3 à 3.7 des Statuts Modifiés et Remaniés, lesquels seront adoptés dans la cinquième résolution ci-dessous.

L'Assemblée confirme expressément, afin d'éviter tout doute, qu'aucune renonciation ni autorisation de renonciation ni suppression des droits de préemption n'est requise en rapport avec la conversion des Actions Préférentielles de Série A et des Parts Bénéficiaires A selon l'article 3.4 des Statuts Modifiés et Remaniés.

L'Assemblée confirme expressément et renouvelle, afin d'éviter tout doute, son approbation eu égard aux droits de préemption et à la procédure s'y rapportant, conformément aux dispositions de l'article 3.11 des Statuts Modifiés et Remaniés.

Sous réserve de la réalisation de la Condition et avec effet à compter de la réalisation de la Condition, l'Assemblée décide de reclasser les 37.500.000 (trente-sept millions cinq cent mille) Actions Préférentielles de Série A, ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un centime de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, en 37.500.000 (trente-sept millions cinq cent mille) Actions Préférentielles de Série A-1, ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un centime de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune. L'Assemblée reconnaît en outre qu'à compter de la reclassification des Actions Préférentielles de Série A Initiales en Actions Préférentielles de Série A-1 et à la date de la première émission des Actions Préférentielles de Série A-2, le Nombre A Actives s'élève à 2.916.667 (deux millions neuf cent seize mille six cent soixante-dix-sept).

L'Assemblée reconnaît que les termes et conditions des Actions Préférentielles de Série A-1 sont contenus dans les Statuts Modifiés et Remaniés qui seront adoptés ci-dessous. L'Assemblée reconnaît particulièrement que les Actions Préférentielles de Série A-1 sont convertibles en Actions Ordinaires sur Conversion, et donnent droit à l'émission d'Actions Ordinaires sur Conversion, selon les dispositions des Statuts Modifiés et Remaniés.

L'Assemblée décide de confirmer la suppression de tout droit préférentiel ou droit de préemption de tout type que les actionnaires de la Société pourraient avoir pour les besoins de ladite conversion, sur base du Rapport du Conseil.

L'Assemblée prend acte que la conversion décidée dans la présente résolution sera reflétée, ensemble avec les autres modifications nécessaires décidées dans la présente résolution, dans l'Article 3 des Statuts Modifiés et Remaniés qui seront adoptés ci-dessous.

L'Assemblée prend acte de et décide d'approuver les dispositions détaillées des Statuts Modifiés et Remaniés tels qu'annexés dans les procurations et tels que repris ci-dessous (y inclus les dispositions de l'article 15.9 des Statuts Modifiés et Remaniés selon lesquelles, entre autres, la Réserve PB A constitue un acompte de la valeur nominale (et du prix d'émission réel) des Actions Ordinaires sur Conversion en lesquelles les Parts Bénéficiaires A peuvent être converties, conformément aux dispositions des Statuts Modifiés et Remaniés).

L'Assemblée décide de modifier et de remanier les statuts de la Société dans leur intégralité (sans toutefois modifier la clause portant sur l'objet social), sous réserve de et avec effet à compter de la réalisation de la Condition, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

«Interprétation

Dans les présents Statuts, à moins que le sujet ou le contenu ne donne lieu à une interprétation différente:

Administrateur A (A Director) désigne un membre du Conseil nommé à partir d'une liste de candidats remise par la Majorité Privilégiée;

Valeur nominale comptable (accounting par value) désigne, s'agissant d'une Part Bénéficiaire, 0,01 USD (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) par Part Bénéficiaire;

Notification d'Acceptation (Acceptance Notice) a le sens qui lui est conféré à l'Article 22.3;

Dividendes Accumulés Série A (Accruing Series A Dividend) a le sens qui lui est conféré à l'Article 5.3;

Dividendes Accumulés PB B (Accruing BC B Dividend) a le sens qui lui est conféré dans le Pacte d'Actionnaires de Newco;

Nombre A Actives (Active A Number) désigne, à une date de calcul donnée, un nombre égal à la différence positive (le cas échéant) du (1) nombre total d'Actions Ordinaires contre lesquelles les Actions Préférentielles de Série A détenues par les Détenteurs Privilégiés concernés seraient convertibles à la date considérée (au Prix de Conversion pour les séries visées des Actions Préférentielles de Série A alors en vigueur), moins (2) le nombre total de la série concernée d'Actions Préfé-

rentielles de Série A détenues par le Détenteur Privilégié concerné, arrondi au chiffre entier le plus proche, et ce avec effet à partir de la reclassification d'Actions Préférentielles de Série A Initiales en Actions Préférentielles de Série A-1, et la date de la première émission des Actions Préférentielles de Série A-2, et la modification consécutive du Prix de Conversion, le Nombre A Actives s'élevé à 2.916.667 (deux millions neuf cent seize mille six cent soixante-sept), sans d'une activation telle que décrite à l'Article 4.10;

Parts Bénéficiaires A Actives (Active Beneficiary Certificates A) désigne la sous-catégorie de Parts Bénéficiaires A dénommées Parts Bénéficiaires A Actives, requalifiées de Parts Bénéficiaires A Inactives en Parts Bénéficiaires A Actives conformément aux dispositions des présents Statuts, et dont les termes sont ceux mentionnés dans les présents Statuts;

Cas Drop Away Supplémentaire (Additional Drop Away Event) désigne (a) la survenance d'une Condition d'un Cas Drop Away Supplémentaire et (b) la remise par la Majorité Privilégiée d'une Notification de Réponse à un Cas Drop Away Supplémentaire acceptant expressément le Cas Drop Away Supplémentaire conformément aux dispositions de l'Article 10;

Condition d'un Cas Drop Away Supplémentaire (Additional Drop Away Condition) a le sens qui lui est conféré à l'Article 10.1;

Notification de Demande d'un Cas Drop Away Supplémentaire (Additional Drop Away Event Request Notice) a le sens qui lui est conféré à l'Article 10.1;

Notification de Réponse Au Cas Drop Away Supplémentaire (Additional Drop Away Event Response Notice) a le sens qui lui est conféré à l'Article 10.2;

Titres supplémentaires (Additional Securities) a le sens qui lui est conféré dans le Pacte d'Actionnaires (le cas échéant);

Société Affiliée (Affiliate) désigne, s'agissant d'une Personne, une Personne qui directement ou indirectement via un ou plusieurs intermédiaires, contrôle, est contrôlée par ou se trouve sous le même contrôle que, cette Personne et, dans le cas d'une personne physique, inclut tout parent ou conjoint de cette Personne, ou tout parent de ce conjoint, allant, à chaque fois, jusqu'au second degré de consanguinité (inclus) et les héritiers et exécuteurs testamentaires de l'une des personnes susmentionnées et tout trust, société familiale ou société à responsabilité limitée, dont les seuls bénéficiaires, associés ou membres sont l'une des personnes susmentionnées. Le terme "contrôle" désigne le fait, directement ou indirectement, de pouvoir orienter ou faire orienter l'administration, les règles et politiques d'une Personne, que ce soit en détenant des titres avec droit de vote, par voie contractuelle ou d'une autre manière. Les Détenteurs Privilégiés ne sont pas réputés être des Sociétés Affiliées de la Société ou l'une de ses Filiales. S'agissant de l'Investisseur, le terme "Société Affiliée" inclut également un fond d'investissement, un véhicule ou compte d'investissement alternatif, existant à ce jour ou ultérieurement qui est contrôlé, administré ou conseillé par l'associé commandité, le gestionnaire d'investissement ou le conseil en investissement de l'Investisseur ou d'une Société Affiliée de cet associé commandité, gestionnaire d'investissement ou conseil en investissement;

Prix de Rachat Total des PB B (Aggregate BC B Redemption Price) désigne la somme du Prix de Rachat (tel que défini dans les Statuts de Newco) de toutes les PB B Newco en circulation;

Privilège En Cas de Liquidation Total Série A (Aggregate Series A Liquidation Preference) désigne la somme des Privilèges En Cas de Liquidation de toutes les Actions Préférentielles de Série A alors en circulation;

Prix de Rachat Total Série A (Aggregate Series A Redemption Price) désigne, à tout moment, la somme du Prix de Rachat de toutes les Actions Préférentielles de Série A alors en circulation;

Événement Antitrust (Antitrust Event) a le sens qui lui est conféré dans le Pacte d'Actionnaires pertinent (le cas échéant);

Option d'Achat Événement Antitrust (Antitrust Event Call Option) a le sens qui lui est conféré à l'article 15.20;

Événement Antitrust Correction de Dividende (Antitrust Event Dividend Remedy) a le sens qui lui est conféré à l'article 15.20;

Notification Événement Antitrust (Antitrust Event Notice) a le sens qui lui est conféré à l'article 15.20;

Option de Vente Événement Antitrust (Antitrust Event Put Option) a le sens qui lui est conféré à l'article 15.20;

Date de l'Option de Vente Antitrust (Antitrust Put Option Date) a le sens qui lui est conféré à l'article 15.20; Plan Approuvé (Approved Plan) désigne un plan écrit portant sur des stock option, un droit d'achat d'actions, un régime de rémunération en actions, des actions soumises à restriction (restricted stock), des unités soumises à restriction (restricted stock unit) ou tout autre plan ou accord remis aux administrateurs, dirigeants, et/ou salariés de la Société ou ses Filiales et toute augmentation du nombre d'actions ou autres participations en Titres de Participation pouvant être attribués aux administrateurs, dirigeants et/ou salariés de la Société ou ses Filiales en application de l'un des droits susmentionnés; à condition, que ce plan, accord ou cette augmentation soit approuvé par (i) une décision du Conseil à la majorité et (ii) la Majorité Privilégiée. Dans un souci de clarté, il est précisé qu'aucune disposition des présents Statuts ne peut être interprétée comme interdisant un plan ou accord prévu ou accordé, de bonne foi, aux administrateurs, dirigeants et/ou salariés de la Société ou ses Filiales par M&G Finanziaria in ce qui concerne les titres dans le Capital Social détenus par M&G Finanziaria;

Statuts (Articles) désigne les présents statuts de la Société en vigueur, tels que complétés, modifiés ou remplacés, le cas échéant;

Projet MEG Bio Asian (Asian Bio MEG Project) a le sens qui lui est conféré dans le Pacte d'Actionnaires concerné (le cas échéant);

Autorisation (Autorisation) a le sens qui lui est conféré à l'Article 3.3;

Réserve PB A (BC A Reserve) a le sens qui lui est conféré à l'Article 4.8.;

Réserve PB B (BC B Reserve) a le sens qui lui est conféré à l'Article 4.9;

Administrateur B (B Director) désigne un membre du Conseil désigné à partir d'une liste de candidats remise par M&G Finanziaria (ou ses Cessionnaires Autorisés);

Conseil (Board) désigne le conseil composé des Administrateurs;

Parts Bénéficiaires (Beneficiary Certificates) désigne les Parts Bénéficiaires A et les Parts Bénéficiaires B;

Parts Bénéficiaires A (Beneficiary Certificates A) désigne les parts bénéficiaires de catégorie A dans le capital de la Société, émises conformément aux dispositions des présents Statuts et dont les termes sont ceux prévus par les présents Statuts;

Parts Bénéficiaires B (Beneficiary Certificates B) désigne les parts bénéficiaires de catégorie B dans le capital de la Société, émises conformément aux dispositions des présents Statuts et dont les termes sont ceux prévus par les présents Statuts;

Jour Ouvré (Business Day) désigne, s'agissant du destinataire d'une notification, un jour qui n'est pas un samedi, dimanche ou autre jour où les banques commerciales à Luxembourg Ville, Milan (Italie) ou New York (Etat de New York) peuvent ou sont contraintes par la loi de fermer leurs bureaux;

Capital Social (Capital Stock) désigne (a) les Actions Ordinaires, les Actions Préférentielles de Série A et les Parts Bénéficiaires (déjà émises ou qui seront émises ultérieurement quel que soit le contexte) et (b) les autres actions ou participations dans le capital de la Société, ainsi que tout autre instrument de participation de la Société, y compris (notamment) les parts bénéficiaires;

Compte d'Apport en Capitaux Propres Non Rémunéré par des Titres (Capital Contribution Account) a le sens qui lui est conféré à l'Article 3.13;

Apport en Capitaux Propres Non Rémunéré par des Titres (Capital Contribution) a le sens qui lui est conféré à l'Article 3.13;

Président (Chairman) désigne l'Administrateur nommé par le Conseil en tant que président du Conseil;

Modification du Crédit CC (CC Facility Modification) a le sens qui lui est conféré dans le Pacte d'Actionnaires concerné (le cas échéant);

Garantie CC (CC Guaranty) a le sens qui lui est conféré dans le Pacte d'Actionnaires (le cas échéant);

Changement de Contrôle (Change of Control) désigne le fait que les membres de la Famille Ghisolfi et leurs Cessionnaires Autorisés cessent de détenir et contrôler, directement ou indirectement, au moins 50 % (cinquante pour cent) des Droits de Vote et du Capital Social de la Société (en dehors des Droits de Vote et du Capital Social détenus par les Détenteurs Privilégiés); étant précisé, cependant, qu'un Changement de Contrôle ne sera pas réputé avoir eu lieu (i) du fait qu'une Personne ait un Privilège sur le Capital Social ou d'autres Titres de Participation en application de l'Article 19.10 tant que le Capital Social ou les autres Titres de Participation ne sont pas Cédés à la Personne en question (par voie de saisie des prêteurs ou d'une autre manière) ou (ii) en cas de vente ou d'opération de fusion ou de rapprochement de la Société dans laquelle la Famille Ghisolfi et leurs Cessionnaires Autorisés détiennent et contrôlent, directement ou indirectement, au moins 50 % (cinquante pour cent) des Droits de Vote et Titres de Participation de la société subsistant à l'opération (en dehors des Droits de Vote et des Titres de Participation détenus par les Détenteurs Privilégiés);

Violation En Cas de Changement de Contrôle (Change of Control Breach) a le sens qui lui est conféré à l'Article 7.6;

Co-Investisseur (Co-Investor) a le sens qui lui est conféré dans le Pacte d'Actionnaires (le cas échéant);

Documents Constitutifs (Charter Documents) a le sens qui lui est conféré dans le Pacte d'Actionnaires concerné (le cas échéant);

Société (Company) désigne M&G Chemicals, société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.890;

Autre Choix de la Société (Company Alternative Election) a le sens qui lui est conféré à l'Article 9.2;

Acceptation de la Cession Forcée par la Société (Company Drag Acceptance) a le sens qui lui est conféré à l'Article 9.2;

Notification de la Société (Company Notice) a le sens qui lui est conféré à l'Article 9.2;

Pourcentage d'Actions Ordinaires Incluant les Conversions (Common As-Converted Percentage) désigne, s'agissant de chaque Actionnaire, le résultat obtenu en divisant (i) le nombre d'Actions Ordinaires détenues par cet Actionnaire (en supposant la conversion de toutes les Actions Préférentielles de Série A (et de toutes les PB Liées Pour Conversion) en Actions Ordinaires au Prix de Conversion alors en vigueur applicable à la série pertinente d'Actions Préférentielles de Série A) par (ii) le nombre d'Actions Ordinaires détenues par tous les Actionnaires (en supposant la conversion de toutes les Actions Préférentielles de Série A (et de toutes les PB Liées Pour Conversion) en Actions Ordinaires au Prix de Conversion alors en vigueur applicable à la série pertinente d'Actions Préférentielles de Série A);

Pourcentage d'Actions Ordinaires Incluant les Conversions Pour la Cession Conjointe (Common As-Converted Tag Percentage) désigne, s'agissant de chaque Investisseur Participant, le résultat obtenu en divisant (i) le nombre d'Actions Ordinaires détenues par cet Investisseur Participant (en supposant la conversion de toutes les Actions Préférentielles de

Série A (et de toutes les PB Liées Pour Conversion) en Actions Ordinaires au Prix de Conversion alors en vigueur applicable à la série pertinente d'Actions Préférentielles de Série A) par (ii) le nombre d'Actions Ordinaires détenues par tous les Investisseurs Participants et l'Actionnaire Cédant immédiatement avant la réalisation de la Cession Proposée (en supposant la conversion de toutes les Actions Préférentielles de Série A (et de toutes les PB Liées Pour Conversion) en Actions Ordinaires au Prix de Conversion alors en vigueur applicable à la série pertinente d'Actions Préférentielles de Série A;

Détenteurs Ordinaires (Common Holders) désigne les détenteurs des Actions Ordinaires, à l'exclusion, cependant, des Détenteurs Privilégiés détenant les Actions Ordinaires Sur Conversion.

Avant le Recours en Conversion, les Détenteurs Ordinaires détiennent des Actions Ordinaires de Catégorie I et après le Recours en Conversion, les Détenteurs Ordinaires détiennent des Actions Ordinaires de Catégorie II (sauf en ce qui concerne les Actions Exclues);

Actions Ordinaires (Common Shares) désigne les Actions Ordinaires de Catégorie I et, en cas de Recours en Conversion, les Actions Ordinaires de Catégorie II, à chaque fois ayant les termes mentionnés dans des présents Statuts;

Actions Ordinaires de Catégorie I et Actions Ordinaires de Catégorie II (Common_Shares Class I and Common Shares Class II) désigne les Actions Ordinaires qualifiées en Actions Ordinaires de Catégorie I et en Actions Ordinaires de Catégorie II de la Société, telle que chaque catégorie est décrite dans les présents Statuts. Dans un souci de clarté, il est précisé que (i) les Actions Ordinaires détenues par chaque Détenteur Privilégié sont toujours des Actions Ordinaires de Catégorie I et (ii) en cas de Recours en Conversion, les Actions Ordinaires détenues par chaque Détenteur Ordinaire sont toujours des Actions Ordinaires de Catégorie II (en dehors des Actions Exclues);

Actions Ordinaires Sur Conversion (Conversion Common Shares) a le sens qui lui est conféré à l'Article 15.2. Dans un souci de clarté, il est précisé qu'en cas de Recours en Conversion, les Actions Ordinaires Sur Conversion sont des Actions Ordinaires de Catégorie I, en dehors d'un cas de conversion décrit à l'Article 17.3, l'Article 15.18 et/ou l'Article 15.19;

Délai du Choix de Conversion (Conversion Election Period) a le sens qui lui est conféré à l'Article 9.6;

Informations sur la Conversion (Conversion Information) a le sens qui lui est conféré à l'Article 15.2;

Notification de Conversion (Conversion Notice) a le sens qui lui est conféré à l'Article 15.2;

Prix de Conversion (Conversion Price) a le sens qui lui est conféré à l'Article 15.11;

Recours en Conversion (Conversion Remedy) a le sens qui lui est conféré à l'Article 7.8;

Date de Recours en Conversion (Conversion Remedy Date) a le sens qui lui est conféré à l'article 7.8;

Notification de Recours en Conversion (Conversion Remedy Notice) a le sens qui lui est conféré à l'Article 7.8;

Renonciation au Recours en Conversion (Conversion Remedy Waiver) a le sens qui lui est conféré à l'Article 12.3;

Actions Préférentielles Converties (Converted Preferred Shares) a le sens qui lui est conféré à l'Article 15.2;

Titres de Participation Préférentiels Convertibles (Convertible Preferred Equity Certificates) désigne, ensemble, les Actions Préférentielles de Série A et les Parts Bénéficiaires A;

Usine Corpus Christi (Corpus Christi Plant) désigne le projet de la Société de construire des usines de PTA et de PET à Corpus Christi, Texas, Etats Unis d'Amérique;

Projet Corpus Christi (Corpus Christi Project) a le sens qui lui est conféré dans le Pacte d'Actionnaires concerné (le cas échéant);

Solde Courant Préférentiel (Current Preferred Balance) désigne, à une date de calcul, un montant égal (i) au Prix d'Émission Réputé multiplié par le nombre d'Actions Préférentielles de Série A émises à et à compter de la date de première émission des Actions Préférentielles de Série A Initiales jusqu'à cette date de calcul (y compris les Actions PEN) plus (ii) tous les dividendes courus sur les Actions Préférentielles de Série A entre la date de première émission des Actions Préférentielles de Série A Initiales et cette date de calcul (sans double comptage des dividendes payés par des émissions d'Actions PEN incluses au paragraphe (i)) moins (iii) tous les paiements en numéraire faits aux détenteurs des Actions Préférentielles de Série A et des PB B Newco au titre (a) des Dividendes Accumulés PB B ou des Dividendes Accumulés de Série A et (b) des rachats d'Actions Préférentielles de Série A et des PB B Newco (à chaque fois, sans double comptage des compensations) (étant entendu qu'à cette fin, les Actions Préférentielles de Série A converties en Actions Ordinaires Sur Conversion sont traitées comme ayant été rachetées à leur Prix d'Émission Réputé);

Date Butoir (Cutoff Date) a le sens qui lui est conféré à l'Article 9.4;

Titres Convertibles (Convertible Securities) a le sens qui lui est conféré dans le Pacte d'Actionnaires concerné (le cas échéant);

Jour de négociation (dealing day) désigne un jour où la Bourse Concernée ou le marché concerné est ouvert pour ses opérations et sur lequel ou laquelle les Actions Ordinaires ou autres Titres de Participation concernés peuvent être négociés (en dehors d'un jour où la Bourse Concernée ou le marché concerné a prévu de fermer ou ferme, avant l'heure normale de fermeture des bureaux);

Prix d'Émission Réputé (Deemed Issue Price) désigne 8,00 USD (huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique) par Action Privilégiée de Série A, tel qu'ajusté des divisions d'actions, dividendes sur actions, recapitalisations, combinaisons ou opérations similaires concernant les Actions Préférentielles de Série A après la date de première émission des Actions Préférentielles de Série A Initiales;

Administrateur (Director) désigne un membre du Conseil d'administration de la Société à une date donnée;

Montant de Dessaisissement (Divestment Amount) a le sens qui lui est conféré à l'article 15.20;

Taux des Dividendes (Dividend Rate) désigne, s'agissant de chaque Action Privilégiée de Série A, le taux annuel égal à 7 % (sept pour cent);

Notification de Demande de Cession Forcée (Drag Along Notice) a le sens qui lui est conféré à l'Article 21.1;

Cession Forcée (Drag Along Sale) désigne une Cession de la Société conformément aux dispositions de la Section 7.1 du Pacte d'Actionnaires concerné (le cas échéant) (y compris une Opération de Cession Forcée Privilégiée);

Conversion Sur Cession Forcée (Drag Conversion) a le sens qui lui est conféré à l'Article 9.2;

Notification de Conversion Sur Cession Forcée (Drag Conversion Notice) a le sens qui lui est conféré à l'Article 9.9;

Série Incluse dans la Cession (Drag Included Series) aura la signification qui lui est conférée à l'Article 9.7;

Série Convertie concernant l'Option de Cession (Drag Optional Convert Series) aura la signification qui lui est conférée à l'Article 9.7;

Notification de Demande de Cession Forcée (Drag Notice) a le sens qui lui est conféré à l'Article 9.1;

Rachat Sur Cession Forcée (Drag Redemption) a le sens qui lui est conféré à l'Article 9.2;

Notification de Réalisation du Rachat Sur Cession Forcée (Drag Redemption Closing Notice) a le sens qui lui est conféré à l'Article 9.8;

Date du Rachat Sur Cession Forcée (Drag Redemption Date) a le sens qui lui est conféré à l'Article 9.6;

Notification du Choix de Rachat Sur Cession Forcée (Drag Redemption Election Notice) a le sens qui lui est conféré à l'Article 9.6;

Produits du Rachat Sur Cession Forcée (Drag Redemption Proceeds) a le sens qui lui est conféré à l'Article 9.8;

Notification de Réponse au Rachat Sur Cession Forcée (Drag Redemption Response Notice) a le sens qui lui est conféré à l'Article 9.7;

Cas Drop Away (Drop Away Event) désigne la survenance du premier en date des événements suivants: (i) la Société est notée investment grade par Standard & Poor's, Moody's Investors Services ou Fitch Ratings Inc., (ii) moins de 50 % (cinquante pour cent) des Actions Préférentielles de Série A, calculés sur la base d'une combinaison entre les deux séries d'Actions Préférentielles de Série A, émises et en circulation à partir de la date de la première émission des Actions Préférentielles de Série A-2 restant en circulation; étant précisé, cependant que ces stipulations (ii) ne s'appliquent pas si la réduction des Actions Préférentielles de Série A intervient après un Événement Déclencheur ou une Violation Spécifique ou (iii) un Cas Drop Away Supplémentaire. En cas de survenance d'un Cas de Liquidation ou Cas de Cession et toutes les Actions Préférentielles de Série A n'ont pas été rachetées du fait de l'insuffisance des actifs, fonds ou réserves légalement disponibles, un Cas Drop Away ne sera pas considéré comme s'étant produit tant que toutes les Actions Préférentielles de Série A n'auront pas été rachetées dans leur intégralité;

Rachat Drop Away (Drop Away Redemption) a le sens qui lui est conféré à l'Article 10.4;

Date de Rachat Drop Away (Drop Away Redemption Date) a le sens qui lui est conféré à l'Article 10.5;

Notification de Rachat Drop Away (Drop Away Redemption Notice) a le sens qui lui est conféré à l'Article 10.5;

Période de Réponse Drop Away (Drop Away Response Period) a le sens qui lui est conféré à l'Article 10.5;

EBITDA a le sens qui lui est conféré dans le Pacte d'Actionnaires concerné;

Détenteurs Décisionnaires (Electing Holders) a le sens qui lui est conféré à l'Article 21.1;

Délai de Choix (Election Period) a le sens qui lui est conféré à l'Article 3.11;

Souscripteur Eligible (Eligible Subscriber) désigne un Détenteur Privilégié qui atteste, à la satisfaction raisonnable de la Société, que le détenteur en question est un "investisseur accrédité" tel que défini dans le Règle D promulguée dans le cadre de la Loi sur les Titres;

Privilège (Encumbrance) désigne un gage, nantissement, hypothèque ou privilège (y compris par voie de cession à titre de garantie au profit de prêteurs);

Titre de Participation (Equity Security) désigne, s'agissant d'une Personne, une action de cette Personne ou tout titre similaire de cette Personne (conférant ou non des Droits de Vote), y compris, sans limitation, un titre de capitaux propres et un titre conférant des droits de participation aux bénéfices, ou un titre convertible ou échangeable, avec ou sans contrepartie, en ou contre des actions ou titres similaires, ou un titre comportant un bon de souscription (warrant) ou droit de souscription de, ou d'achat, d'actions ou de titres similaires, ou ce bon de souscription (warrant) ou droit de souscription;

Émission de Capital Exclue (Excluded Equity Issuance) a le sens qui lui est conféré dans le Pacte d'Actionnaires concerné (le cas échéant) (ce qui inclut, dans un souci de clarté, l'émission de Titres de Participation au profit des Détenteurs Privilégiés en application des présents Statuts ou du Pacte d'Actionnaires concerné (le cas échéant));

Opération Exclue de Newco (Excluded Newco Transaction) a le sens qui lui est conféré dans le Pacte d'Actionnaires concerné (le cas échéant);

Actions Exclues (Excluded Shares) désigne les Actions Ordinaires désignées comme telles par M&G Finanziaria ou la Société conformément aux dispositions de l'Article 17.8, selon le cas; étant précisé, cependant, que, (i) les Actions Ordinaires ne seront jamais des Actions Exclues, et feront échec à toute qualification antérieure en Actions Exclues, si le détenteur direct ou indirect des Actions Ordinaires (y compris, dans un souci de clarté, les détenteurs des Titres de Parti-

cipation de M&G Finanziaria) ou l'une de ses Sociétés Affiliées, a accompli ou accomplit à tout moment un acte, n'a pas pris un acte (ou fait en sorte ou permis qu'un tel acte soit pris) qui, pris ensemble avec un acte pris par, ou l'inaction d'un autre détenteur direct ou indirect des Actions Ordinaires, aurait conduit à une Violation Spécifique, (ii) le nombre total d'Actions Ordinaires pouvant être qualifiées d'Actions Exclues ne doit en aucun cas dépasser 26,666,667 (vingt-six millions six cent soixante-six mille six cent soixante-sept) Actions Ordinaires (le Plafond des Actions Exclues) et (iii) dans le cas où les Actions Ordinaires sont initialement qualifiées d'Actions Exclues mais perdent cette qualification par la suite (y compris aux termes du paragraphe (i)), ni M&G Finanziaria ni la Société ne sont autorisées à qualifier d'autres Actions Ordinaires en Actions Exclues en remplacement de ces actions;

Installations Existantes de Corpus Christi (Existing Corpus Christi Facilities) a le sens qui lui est conféré dans le Pacte d'Actionnaires concerné (le cas échéant);

Juste Valeur de Marché (Fair Market Value) désigne, s'agissant d'un actif à la date considérée: (i) dans le cas de dividendes en numéraire, le montant de ces dividendes en numéraire; (ii) dans le cas de tout autre montant en numéraire, ce montant en numéraire; (iii) dans le cas de titres, options, bons de souscription (warrants) ou autres droits ou actifs qui sont cotés sur un marché offrant une liquidité suffisante (tel que déterminé par le Conseil agissant de bonne foi), les Prix Moyens Pondérés du Volume desdits titres pendant la période de 10 (dix) jours de négociation sur le marché concerné commençant à la date considérée; (iv) dans le cas de titres, options, bons de souscription (warrants) ou autres droits qui ne sont pas cotés sur un marché offrant la liquidité suffisante (tel que susmentionné) ou de tout autre actif non monétaire, le montant déterminé par le Conseil agissant de bonne foi, sur la base d'une méthode de valorisation de marché généralement acceptée. Ces montants sont, dans le cas des points (i)-(iii) ci-dessus, convertis dans la Devise Applicable (s'ils sont déclarés, payés ou payables dans une devise qui n'est pas la Devise Applicable) au taux de change utilisé pour déterminer le montant payable aux Actionnaires qui ont reçu paiement, recevront le paiement ou pourront prétendre au paiement, des dividendes en numéraire, dans la Devise Applicable; et dans tout autre cas, sont convertis dans la Devise Applicable (s'ils sont exprimés dans une devise qui n'est pas la Devise Applicable) au Taux En Vigueur à cette date, à chaque fois comme déterminé par le Conseil agissant de bonne foi conformément aux dispositions de la section 10.22 du Pacte d'Actionnaires concerné (le cas échéant). En outre, dans le cas des points (i) et (ii) ci-dessus, la Juste Valeur de Marché est déterminée par le Conseil agissant de bonne foi sur une base brute et sans prendre en compte toute éventuelle retenue à la source ou déduction qui doit être faite à raison d'un impôt, et sans prendre en compte tout crédit d'impôt y associé. Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas de calcul de la Juste Valeur de Marché d'un actif non monétaire ou en application de l'Article 15.16, si la Majorité Privilégiée n'est pas d'accord avec le calcul de Juste Valeur de Marché fait par le Conseil, alors le Conseil, d'une part, et la Majorité Privilégiée, d'autre part, négocieront ensemble de bonne foi comment déterminer la Juste Valeur de Marché de ce bien à cette date et, à défaut de commun accord entre le Conseil et la Majorité Privilégiée, dans les 10 (dix) jours qui suivent, alors la Juste Valeur de Marché de ce bien sera déterminée par un expert indépendant (qui ne fait pas partie des principaux cabinets d'expertise comptable appelés les "Big Four") disposant d'une expérience en valorisation de titres ou d'actifs, choisi conjointement par le Conseil, d'une part, et la Majorité Privilégiée, d'autre part, et dont la décision sera définitive et obligatoire à toutes fins utiles (en l'absence d'erreur manifeste) (étant entendu que, si le Conseil et la Majorité Privilégiée ne parviennent pas à se mettre d'accord sur un indépendant expert dans les 5 (cinq) Jours Ouvrés suivant la notification du Conseil, alors le Conseil, d'une part, et la Majorité Privilégiée, d'autre part, choisiront chacun, un expert indépendant et ces experts indépendants choisiront ensemble un expert indépendant tiers (qui ne fait pas partie des principaux cabinets d'expertise comptable appelés les "Big Four") pour régler le différend, l'évaluation étant faite conformément aux termes mentionnés dans cette définition et la décision de l'expert indépendant tiers étant définitive et obligatoire à toutes fins utiles (en l'absence d'erreur manifeste); étant entendu, également, que si le Conseil ou la Majorité Privilégiée estime qu'ils ne parviennent pas à se mettre d'accord sur la Juste Valeur de Marché de cet actif et le Conseil, d'une part, ou la Majorité Privilégiée, d'autre part, ne parvient pas à choisir l'expert indépendant mentionné dans la phrase qui précède immédiatement, dans les 5 (cinq) Jours Ouvrés suivant la réception de la notification par la Majorité Privilégiée ou le Conseil, respectivement, de l'expert indépendant de l'autre Personne, alors l'expert indépendant de l'autre Personne règlera le différend, l'évaluation étant faite conformément aux termes mentionnés dans cette définition, et, sa décision étant définitive et obligatoire à toutes fins utiles (en l'absence d'erreur manifeste);

Première Notification (First Notice) a le sens qui lui est conféré à l'Article 3.11;

Conversion Forcée (Forced Conversion) a le sens qui lui est conféré à l'Article 16.1;

Seuil de Conversion Forcée (Forced Conversion Threshold) a le sens qui lui est conféré à l'Article 16.1;

Assemblée Générale (General Meeting) désigne l'assemblée générale des Actionnaires et des détenteurs des Parts Bénéficiaires Votantes (et qui est tenue par acte sous seing privé ou, si cela est requis par la loi, par acte notarié);

Famille Ghisolfi (Ghisolfi Family) désigne (a) Vittorio Ghisolfi, Anna Ghisolfi, Guido Ghisolfi et Marco Ghisolfi, (b) les conjoints, descendants directs et indirects et parents jusqu'au deuxième degré de consanguinité respectifs de chacune des personnes énumérées au point (a), (c) tout trust, société familiale ou société à responsabilité limitée, dont les seuls bénéficiaires, associés ou membres, directement ou indirectement, sont les personnes énumérées au point (a) ou (b) (ou l'un d'entre eux), et (d) les héritiers et exécuteurs testamentaires de chacune des personnes énumérées aux points (a), (b), et (c);

Groupe (Group) a le sens qui lui est conféré à l'Article 23.1;

Projets de Croissance (Growth Projects) désigne les nouvelles usines commerciales ou les extensions des usines existantes par la création de nouvelles lignes de production, à l'exclusion, dans un souci de clarté, du dégoullottage des usines existantes, des projets de recherche et développement et des usines pilote ou de démonstration;

IFRS désigne les normes internationales d'information financière dénommées International Financial Reporting Standards promulguées par le International Accounting Standards Board (IASB), adoptées par l'Union européenne et appliquées de manière constante;

famille immédiate (immediate family) a le sens qui lui est conféré à l'Article 35.1;

Parts Bénéficiaires A Inactives (Inactive Beneficiary Certificates A) désigne la sous-catégorie des Parts Bénéficiaires A désignées Parts Bénéficiaires A Inactives, émises ou requalifiées de Parts Bénéficiaires A Actives en Parts Bénéficiaires A Inactives, conformément aux dispositions des présents Statuts et dont les termes sont ceux prévus par les présents Statuts;

Plafond de l'Endettement Contracté Testé (Incurrence Test Limit) a le sens qui lui est conféré dans le Pacte d'Actionnaires concerné (le cas échéant);

Endettement Total Contracté Testé (Incurrence Test Total Debt) a le sens qui lui est conféré dans le Pacte d'Actionnaires concerné (le cas échéant);

Endettement (Indebtedness) désigne tout endettement relatif à:

- (a) des sommes empruntées;
- (b) des fonds mobilisés grâce à l'acceptation par un tiers de lettres de change ou tout instrument équivalent sous une forme dématérialisée;
- (c) des fonds mobilisés grâce à l'achat de billets à ordre ou levés par une émission d'obligations, de bons de caisse, de billets de trésorerie ou d'autres titres de créance;
- (d) le montant des engagements au titre d'un contrat de location ou de crédit-bail qui seraient, conformément aux pratiques et principes comptables applicables généralement acceptés, qualifiés de location financière;
- (e) l'escompte de créances (sauf si l'escompte est sans recours);
- (f) des fonds levés au titre de toute autre opération (y compris les ventes et achats à terme) ayant l'effet économique d'un emprunt;
- (g) des opérations sur produits dérivés conclues afin de couvrir le risque, ou de tirer profit, d'une fluctuation de taux ou de cours (étant précisé que, pour calculer la valeur d'une telle opération, seule sa valeur de marché sera retenue);
- (h) les Titres de Participation qui sont stipulés comme pouvant être rachetés, à l'exclusion dans un souci de clarté, des Titres de Participation (y compris, les dividendes payés en nature sur les Titres de Participation) émis par la Société, Newco ou Resinas au profit des Détenteurs Privilégiés conformément aux Contrats de l'Opération;
- (i) une obligation au titre d'un cautionnement, d'une garantie, d'une lettre de crédit standby ou documentaire ou de tout autre engagement par signature émis par une banque ou une institution financière, en dehors d'une lettre de crédit documentaire, d'une garantie de restitution d'acompte ou d'une garantie de bonne fin, à chaque fois, émise dans le cours normal des affaires; et
- (j) tout engagement de garantie personnelle portant sur l'un des types d'endettement énumérés aux paragraphes (a) à (i) ci-dessus;

Conseil Financier Indépendant (Independent Financial Adviser) désigne une institution financière indépendante de renommée internationale ou un conseil financier indépendant disposant de l'expertise appropriée, nommé par la Société agissant de bonne foi;

Contrepartie Initiale (Initial Consideration) a le sens qui lui est conféré à l'Article 20.6;

Introduction en Bourse (Initial Public Offering) désigne le placement faisant l'objet d'une prise ferme par la Société et/ou ses détenteurs des Actions Ordinaires en application d'une déclaration d'enregistrement effective aux termes de la Loi sur les Titres de 1933, alors en vigueur, ou, toute déclaration comparable aux termes d'une législation similaire, dans un pays qui n'est pas les Etats-Unis d'Amérique alors en vigueur (et, dans un souci de clarté, il est précisé qu'une Introduction en Bourse peut avoir lieu en dehors des Etats-Unis d'Amérique), fait conjointement à l'admission à la cote ou à la négociation des Actions Ordinaires sur une bourse reconnue;

Stocks (Inventory) désigne les actifs courants, y compris (i) les stocks de matières premières, de produits finis et autres biens corporels détenus par la Société et ses Filiales et enregistrés dans les stocks par la Société conformément aux normes IFRS et (ii) les créances clients;

Investisseur (Investor) désigne Magnate S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois et immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.985;

Nombre B Émis (Issued B Number) désigne le plus élevé entre (a) zéro et (b) la différence positive (le cas échéant) (1) du nombre total d'Actions Préférentielles de Série A moins (2) le nombre total d'Actions Ordinaires contre lesquelles les Actions Préférentielles de Série A (et les PB Liées Pour Conversion) détenues par les Détenteurs Privilégiés seraient convertibles à la date de calcul considérée (au Prix de Conversion alors en vigueur pour chaque série d'Actions Préférentielles de Série A), arrondi au nombre entier le plus proche;

Prix d'Émission (Issue Price) a le sens qui lui est conféré dans le Pacte d'Actionnaires concerné (le cas échéant);

Cas de Liquidation (Liquidation Event) désigne la liquidation ou dissolution volontaire ou involontaire de la Société;

Privilège En Cas de Liquidation (Liquidation Preference) a le sens qui lui est conféré à l'Article 6.1;

Luxembourg désigne le Grand-Duché de Luxembourg;

Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés (Luxembourg Companies Law) désigne la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le cas échéant;

Magnate Side Car (Magnate Side Car) a le sens qui lui est conféré à l'article 15.20;

Filiale Importante (Material Subsidiary) désigne chaque Membre du Groupe Newco et chaque autre Filiale de la Société dont les actifs sont supérieurs à 100 millions USD;

Date du Seuil Minimum (Minimum Threshold Date) a le sens qui lui est conféré à l'Article 11.1;

Rachat du Seuil Minimum (Minimum Threshold Redemption) a le sens qui lui est conféré à l'Article 11.1;

Date de Rachat du Seuil Minimum (Minimum Threshold Redemption Date) a le sens qui lui est conféré à l'Article 11.2;

Notification de Rachat du Seuil Minimum (Minimum Threshold Redemption Notice) a le sens qui lui est conféré à l'Article 11.2;

M&G Finanziaria désigne M&G Finanziaria S.r.l., società a responsabilità limitata (société à responsabilité limitée) de droit italien, immatriculée au Registro Imprese (Registre des sociétés) d'Alessandrie sous le numéro 02098590066;

Bénéfice Net (Net Proceeds) a le sens qui lui est conféré à l'Article 7.1;

Nouveaux Titres (New Securities) a le sens qui lui est conféré à l'Article 3.11;

Newco désigne M&G CHEMICALS Brazil S.A., société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192220;

Opération d'une Société Affiliée de Newco (Newco Affiliate Transaction) a le sens qui lui est conféré dans le Pacte d'Actionnaires concerné (le cas échéant);

Statuts de Newco (Newco Articles) désigne les statuts de Newco en vigueur à la date considérée, tels que complétés, modifiés ou remplacés, le cas échéant;

PB A Newco (Newco BCs A) désigne les parts bénéficiaires de catégorie A émises par Newco;

PB B Newco (Newco BCs B) désigne les parts bénéficiaires de catégorie B émises par Newco;

Groupe Newco (Newco Group) désigne Newco et ses Filiales, en dehors de Tereftálicos Industrias Químicas Ltda. et des Filiales de Tereftálicos Industrias Químicas Ltda;

Membre du Groupe Newco (Newco Group Member) désigne chaque Personne faisant partie du Groupe Newco;

Cas de Rachat Newco (Newco Redemption Event) la réalisation de l'opération de rachat des PB A Newco et des PB B Newco d'après les dispositions des Statuts de Newco, y compris en cas de survenance (i) d'un Cas Drop Away Supplémentaire accepté par la Majorité Privilégiée conformément aux dispositions de l'Article 10.3 ou (ii) de tout autre Cas Drop Away aux termes des paragraphes (i) ou (ii) de cette définition, sous condition de la dernière phrase de cette définition;

Titres de Newco (Newco Securities) désigne les PB A Newco (et, après conversion des PB A Newco, les Actions Ordinaires Sur Conversion (tel que ce terme est défini dans le Pacte d'Actionnaires de Newco concerné (le cas échéant)) et les PB B Newco;

Pacte d'Actionnaires de Newco (Newco Stockholders Agreement) désigne un pacte d'actionnaires, le cas échéant, concernant Newco et conclu entre les actionnaires de Newco, à condition qu'un ou plusieurs Détenteurs Privilégiés (y compris l'Investisseur aussi longtemps qu'il est un Détenteur Privilégié) en soient parties, tel que modifié, le cas échéant;

Actions Non-Economiques (Non-Economic Shares) désigne les Parts Bénéficiaires A, les PB A Newco et les Actions de Catégorie B Resinas;

Parties à la Notification et Partie à la Notification (Notice Parties and Notice Party) a le sens qui lui conféré à l'Article 7.7;

Notification d'Offre (Offer Notice) a le sens qui lui est conféré à l'Article 22.3;

Observateur (Observer) a le sens qui lui est conféré à l'Article 24.14;

Conversion Optionnelle (Optional Conversion) désigne la conversion des Actions Préférentielles de Série A (et des PB Liées Pour Conversion) en Actions Ordinaires de Catégorie I par un Détenteur Privilégié, à sa discrétion et en application des, et conformément aux, dispositions de l'Article 15;

Options a le sens qui lui est conféré dans le Pacte d'Actionnaires concerné (le cas échéant);

Etats Financiers Initiaux (Original Financial Statements) désigne les états financiers consolidés combinés et certifiés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2013;

Durée Initiale (Original Period) désigne la période telle que définie dans la version de l'Article 3.5 des Statuts adoptée par l'Assemblée Générale du 13 janvier 2015 qui était applicable jusqu'à l'entrée en vigueur des décisions adoptées à l'Assemblée Générale du 17 septembre 2015;

Actions Préférentielles de Série A Initiales (Original Series A Preferred Shares) désigne les actions préférentielles de série A de la Société ayant les conditions enoncées dans les Statuts et, le cas échéant, le Pacte d'Actionnaires en question (le cas échéant) avant le moment de leur reclassification en des Actions Préférentielles de Série A-1 et de la création des Actions Préférentielles de Série A-2;

Contrat de Souscription Initial (Original Subscription Agreement) a le sens qui lui est conféré dans le Pacte d'Actionnaires pertinent (le cas échéant);

Autres Titres de Participation Préférentiels Convertibles (Other Convertible Preferred Equity Certificates) désigne, ensemble, les Titres de Newco et les Actions de Catégorie B Resinas;

Autre Projet de Croissance (Other Growth Project) désigne chaque Projet de Croissance en dehors du Projet MEG Bio Asian;

Autres Filiales (Other Subsidiaries) désigne chacune des Filiales de la Société qui n'est pas un Membre du Groupe Newco;

Quantité Excédentaire Attribuée (Over-Allotment Amount) a le sens qui lui est conféré à l'Article 3.11;

Investisseur Participant (Participating Investor) a le sens qui lui est conféré à l'Article 20.3;

Durée (Period) a le sens qui lui est conféré à l'Article 3.5;

Investissements des Projets de Croissance Autorisés (Permitted Growth Project Investments) a le sens qui lui est conféré dans le Pacte d'Actionnaires concerné (le cas échéant);

Opération Autorisée de Newco (Permitted Newco Transaction) a le sens qui lui est conféré dans le Pacte d'Actionnaires concerné (le cas échéant);

Opération Autorisée d'une Société Affiliée Non-Newco (Permitted Non-Newco Affiliate Transaction) a le sens qui lui est conféré dans le Pacte d'Actionnaires concerné (le cas échéant);

Cessionnaire Autorisé (Permitted Transferee) désigne (A) s'agissant d'un détenteur de Capital Social, (i) le conjoint de ce détenteur, (ii) un trust, société familiale ou société à responsabilité limitée, dont les seuls bénéficiaires, associés ou membres, directement ou indirectement, sont ce détenteur, (iii) les héritiers d'un détenteur défunt, (iv) une Société Affiliée de ce détenteur ou parent de ce détenteur, et (v) s'agissant d'un membre de la Famille Ghisolfi (étant une personne mentionnée au point (a) à (d) de cette définition), tout autre membre de la Famille Ghisolfi; et (B) s'agissant de l'Investisseur, (1) toute Société Affiliée de l'Investisseur; et (C) s'agissant des propriétaires de l'Investisseur en tant que détenteurs indirects du Capital Social, les transferts entre ou parmi (i) TPG Magnate Holdings, LLC et une Société Affiliée, (ii) Deutsche Bank AG London Branch ou une société affiliée de Deutsche Bank AG London Branch, ou (iii) Black Forest Structured Lending Master Fund LP et une société affiliée (et, comme pour toutes les actions de l'Investisseur soumis à un swap de rendement total à l'égard de Deutsche Bank AG London Branch) ou (iv) TCP Magnate Holdings Ltd. et toute Société Affiliée;

Personne (Person) désigne une personne physique, une société de personnes, une société, une association, une société anonyme, un trust, une joint venture (co-entreprise), une entité sans personnalité morale ou autre entité ou une entité administrative ou un département, agence ou subdivision administrative de cette entité;

Dividendes PEN (PIK Dividend) a le sens qui lui est conféré à l'Article 5.3;

Actions PEN (PIK Shares) a le sens qui lui est conféré à l'Article 5.3;

Poliéster désigne M&G Poliéster S.A., sociedade anônima de capital aberto (société cotée en bourse) dûment constituée et existant valablement d'après le droit de la République Fédérative du Brésil, ayant son principal établissement à Avenida das Nações Unidas, n° 12.551, 8º andar, Parte, Brooklin Novo, City São Paulo, State de São Paulo, Brésil, enregistrée au Registre général des entreprises contribuable du Brésil (General Corporate Taxpayers' Registry - CNPJ/MF) sous le numéro 56.806.656/0001-50;

Intérêts Post-Violation (Post-Breach Interest) a le sens qui lui est conféré à l'Article 7.8;

Opération de Cession Forcée Privilégiée (Preferred Drag Transaction) a le sens qui lui est conféré à l'Article 9.1;

Détenteur Privilégié (Preferred Holder) désigne l'Investisseur et toute autre Personne qui devient un Actionnaire du fait de sa qualité de Cessionnaire des Titres de Participation Préférentiels Convertibles ou des Actions Ordinaires Sur Conversion, étant entendu, dans un souci de clarté, que ni M&G Finanziaria, ni l'un quelconque de ses Cessionnaires ou ni la Société ou ni l'une de ses Sociétés Affiliées ne sont réputés être des Détenteurs Privilégiés;

Majorité Privilégiée (Preferred Majority) désigne les Détenteurs Privilégiés détenant (a) la majorité des Actions Préférentielles de Série A alors en circulation et détenues par tous les Détenteurs Privilégiés ou (b) après conversion des Actions Préférentielles, la majorité des Actions Ordinaires Sur Conversion alors en circulation et détenues par tous les Détenteurs Privilégiés (à l'exclusion des actions détenues par M&G Finanziaria dans le cadre de l'exercice d'un Droit d'Achat Spécial);

Rachat Préférentiel (Preferred Redemption) désigne un Rachat Sur Cession Forcée, un Rachat Drop Away, un Rachat du Seuil Minimum ou un Achat Pour Violation Spécifique;

Montant de Rachat Préférentiel (Preferred Redemption Amount) a le sens qui lui est conféré à l'Article 7.1;

Taux En Vigueur (Prevailing Rate) désigne, s'agissant de devises un jour donné, le taux de change au comptant entre les devises concernées en vigueur à ou autour de midi (heure de Londres) à cette date et affiché sur ou issu de la Page Applicable ou, si ce taux ne peut être déterminé à l'heure en question, le taux en vigueur à ou autour de midi (heure de Londres) le jour qui précède immédiatement où le taux peut être déterminé, à chaque fois de la manière déterminée par les Administrateurs, ou, si ce taux ne peut pas être ainsi déterminé en utilisant la Page Applicable, le taux déterminé de toute autre manière prescrite par le Conseil agissant de bonne foi;

Souscripteur Proposé (Proposed Subscriber) a le sens qui lui est conféré à l'Article 3.11;

Cession Proposée (Proposed Transfer) désigne une Cession de Capital Social qu'un Actionnaire propose de réaliser, à condition que cette Cession représente au moins 20 % (vingt pour cent) de toute catégorie ou série de titres du Capital Social en circulation de la Société;

Notification de Proposition de Cession (Proposed Transfer Notice) désigne la notification écrite d'un Actionnaire indiquant les termes et conditions d'une Cession Proposée;

Cessionnaire Potentiel (Prospective Transferee) désigne une personne à laquelle un Actionnaire propose de faire une Cession Proposée;

Loi Prospectus (Prospectus Law) désigne la loi luxembourgeoise du 10 juillet 2005 relative aux prospectus pour valeurs mobilières, telle que modifiée;

Offre Publique Qualifiée (Qualified Public Offering) désigne la première Introduction en Bourse avec placement ferme, dont les produits bruts totaux sont au moins égaux à (i) 250 millions USD (deux cent cinquante millions Dollars des États-Unis d'Amérique) ou tout montant inférieur consenti à l'avance par écrit par la Majorité Privilégiée, aux fins de l'Article 7.8 et l'Article 23.2, et (ii) à toutes autres fins que celles décrites au paragraphe (i), 400 millions USD (quatre cent millions Dollars des États-Unis d'Amérique) (ou, à chaque fois, si l'offre est libellée dans une devise qui n'est pas le dollar américain, l'équivalent en dollars américains déterminé à la date de prise ferme sur la base du taux au comptant pour l'achat de dollars américains contre la vente de la devise concernée sur le marché des changes londonien offert par une banque internationale bailleuse de fonds choisie par la Société le jour de calcul concerné);

Date Trimestrielle (Quarter Date) désigne chacune des dates suivantes: 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre;

Prix de Rachat (Redemption Price) désigne, s'agissant de chaque Action Privilégiée de Série A, un montant égal au Prix d'Émission Réputé, plus tous les dividendes courus mais impayés sur ces actions; étant entendu, dans un souci de clarté, que (i) les Dividendes PEN faits pour ces Actions Privilégiées de Série A ne sont pas considérés comme des dividendes impayés et (ii) le Prix de Rachat prend en compte toute éventuelle déduction appropriée décrite à l'Article 5.7 (pour ce qui est des dividendes) ou à l'Article 17.6, selon le cas;

Registre (Register) désigne le registre des actions de la Société;

Registre des PB (Register of BCs) désigne le registre des Parts Bénéficiaires de la Société;

PB Liées (Related BCs) désigne, s'agissant d'une Action Privilégiée de Série A qui est cédée, rachetée ou convertie, les Parts Bénéficiaires A correspondantes qui seront cédées, rachetées ou converties conformément aux dispositions de l'Article 4.11 ou l'Article 17.1;

PB Liées Pour Conversion (Related Conversion BCs) désigne, à l'égard de toutes Actions Préférentielles de Série A, le nombre de PB Liées qui sont des Parts Bénéficiaires A Actives et seront converties en Actions Ordinaires en même temps que de telles Actions Préférentielles de Série A qui seront converties conformément aux dispositions de l'Article 15.4, de sorte que le nombre d'Actions Ordinaires Sur Conversion qui en résulte, à recevoir par un Détenteur Privilégié pour les Actions Préférentielles de Série A remises en vue de leur conversion en application de l'Article 15 est égal au nombre des Actions Ordinaires que ce Détenteur Privilégié est en droit de recevoir après avoir converti ce nombre d'Actions Préférentielles de Série A résultant de la formule indiquée à l'Article 15;

Co-Investisseur Pertinent (Relevant Co-Investor) a le sens qui lui est conféré dans le pacte d'Actionnaires pertinent (le cas échéant);

Actions PEN du Co-Investisseur Pertinent (Relevant Co-Investor PIK Shares) a le sens qui lui est conféré à l'article 15.20;

Devise Applicable (Relevant Currency) désigne le dollar américain à la date considérée ou pour les besoins du calcul ou de la décision concerné;

Page Applicable (Relevant Page) désigne la page applicable affichée par Bloomberg ou tout autre service d'information qui affiche les informations concernées;

Bourse Concernée (Relevant Stock Exchange) désigne la principale bourse ou le principal marché financier sur lequel les Actions Ordinaires ou d'autres Titres de Participation applicables sont alors cotés, admis à la cote, négociés ou échangés;

Acquéreur Intéressé (Requesting Purchaser) a le sens qui lui est conféré à l'Article 3.11;

Resinas désigne M&G Resinas Participacoes Ltda., société à responsabilité limitée dûment organisée et existant valablement d'après le droit de la République Fédérative du Brésil, ayant son principal établissement à Avenida das Nações Unidas, n° 12.551, 8° andar, Parte, Brooklin Novo, City de São Paulo, State de São Paulo, enregistrée au Registre général des entreprises contribuables du Brésil (General Corporate Taxpayers' Registry - CNPJ/MF) sous le numéro 07.075.072/0001-47;

Actions de Catégorie B Resinas (Resinas Class B Shares) désigne les quotas de catégorie B émis par Resinas au profit des Détenteurs Privilégiés;

Pacte d'Actionnaires de Resinas (Resinas Shareholders Agreement) désigne un pacte d'actionnaires, le cas échéant, qui peut être conclu à une date donnée par les actionnaires de Resinas, à condition qu'un ou plusieurs Détenteurs Privilégiés (y compris l'Investisseur aussi longtemps qu'il est un Détenteur Privilégié) en soient parties, tel que modifié, le cas échéant;

Période de Restriction (Restricted Period) désigne la période commençant le 15 janvier 2015 et se terminant à la première des dates suivantes: (x) une Introduction en Bourse et (y) la vente par la Société du Capital Social (sauf s'il s'agit d'une

vente aux Détenteurs Privilégiés) de la manière prévue par le Contrat de Souscription Initial applicable, le Contrat de Souscription Supplémentaire applicable (le cas échéant) et les autres Contrats de l'Opération concernés (le cas échéant) et à l'exception des émissions de Capital Stock permises par la section 2.4(d) (vii) du Pacte d'Actionnaires concerné (le cas échéant);

Personne Soumise à Restriction (Restricted Person) désigne les Personnes et leurs Sociétés Affiliées respectives qui figurent parmi la liste des Personnes Soumises à Restriction prévue dans le Pacte d'Actionnaires concerné (le cas échéant) ou toute autre Personne remplaçant ces Personnes conformément au Pacte d'Actionnaires concerné (le cas échéant); étant entendu, cependant, que seules les Personnes qui sont (i) des fabricants de résine de polyéthylène téréphtalate destinée aux applications d'emballage ou (ii) des clients ou fournisseurs importants de la Société, peuvent être placées sur la liste des Personnes Soumises à Restrictions; étant entendu, cependant, qu'il ne peut y avoir plus de onze (11) Personnes sur la liste des Personnes Soumises à Restrictions, et sous réserve des dispositions du Pacte d'Actionnaires concerné (le cas échéant);

Période d'Engagement Pour l'Offre de Prémption (ROFO Commitment Period) a le sens qui lui est conféré à l'Article 22.3;

Notification Aux fins de Prémption (ROFO Notice) a le sens qui lui est conféré à l'Article 22.2;

Date de Notification Aux fins de Prémption (ROFO Notice Date) a le sens qui lui est conféré à l'Article 22.2;

Offre de Prémption (ROFO Offer) a le sens qui lui est conféré à l'Article 22.3;

Prix de l'Offre de Prémption (ROFO Offer Price) a le sens qui lui est conféré à l'Article 22.3;

Délai de l'Offre de Prémption (ROFO Offering Period) a le sens qui lui est conféré à l'Article 22.3;

Offrant Sous Droit de Prémption (ROFO Offeror) a le sens qui lui est conféré à l'Article 22;

Droit de Prémption (ROFO Right) a le sens qui lui est conféré à l'Article 22.3;

Vente Sous Droit de Prémption (ROFO Sale) a le sens qui lui est conféré à l'Article 22.3;

Délai de la Vente Sous Droit de Prémption (ROFO Sale Period) a le sens qui lui est conféré à l'Article 22.3;

Unités Sous Droit de Prémption (ROFO Units) a le sens qui lui est conféré à l'Article 22.2;

Cas de Cession (Sale Event) désigne, s'agissant de la Société, la vente de la totalité ou quasi-totalité des actifs de la Société et de ses Filiales, prises dans leur ensemble, approuvée par le Conseil;

Cession de la Société (Sale of the Company) désigne une opération ou un ensemble d'opérations liées, conduisant à un Changement de Contrôle; étant précisé, cependant, qu'une Cession de la Société ne peut être structurée sous la forme d'une cession d'actifs à moins que la Société et la Majorité Privilégiée n'y aient consenti par écrit;

Prime de Cession (Sale Premium) a le sens qui lui est conféré à l'Article 13;

Seuil Secondaire (Secondary Threshold) a le sens qui lui est conféré dans le Pacte d'Actionnaires concerné (le cas échéant);

Secrétaire (Secretary) désigne la personne, le cas échéant, nommée comme secrétaire de la Société à la date considérée;

Loi sur les Titres (Securities Act) désigne la Loi américaine sur les Titres de 1933, telle que modifiée, ainsi que les règles et règlements promulgués à ce titre;

Actions Préférentielles de Série A-1 (Series A Preferred Shares) désigne les actions préférentielles remboursables et convertibles de série A-1 de la Société, dont les termes sont mentionnés dans des présents Statuts et, le cas échéant, le Pacte d'Actionnaires concerné (le cas échéant);

Actions Préférentielles de Série A-2 (Series A-2 Preferred Shares) désigne les actions préférentielles remboursables et convertibles de série A-2 de la Société, ayant les termes mentionnés dans des présents Statuts et, le cas échéant, le Pacte d'Actionnaires concerné (le cas échéant);

Actions Préférentielles de Série A (Series A Preferred Shares) désigne les Actions Préférentielles de Série A-1 et les Actions Préférentielles de Série A-2;

Actionnaire Cédant (Selling Shareholder) a le sens qui lui est conféré à l'Article 20.1;

Action (Share) désigne une action faisant partie du capital de la Société;

Actionnaire(s) (Shareholder(s)) désigne le détenteur d'une ou plusieurs Actions;

Pacte d'Actionnaires (Shareholders Agreement) désigne un pacte d'actionnaires, le cas échéant, qui peut être conclu à une date donnée entre les Actionnaires et/ou les détenteurs du Capital Social de la Société, à condition que les Détenteurs Privilégiés (y compris l'Investisseur aussi longtemps qu'il est un Détenteur Privilégié) en soient parties, tel que modifié, le cas échéant;

SIMEST a le sens qui lui est conféré à l'Article 23.1;

Minorité SIMEST (SIMEST Minority) a le sens qui lui est conféré à l'Article 23.1;

Période de Sollicitation (Solicitation Period) désigne, pour une série des Actions Préférentielles de Série A, la période (i) commençant au moment de la survenance de la première des dates suivantes: (x) expiration du Délai de l'Offre de Prémption pour la série concernée et (y) réception d'une Notification d'Offre de M&G Finanziaria pour ladite série (ou d'une notification écrite de M&G Finanziaria indiquant qu'elle ne remettra aucune Notification d'Offre pour ladite série) et (ii) se terminant 90 jours après la fin du Délai de l'Offre de Prémption;

Notification d'un Cas Spécial (Special Event Notice) a le sens qui lui est conféré à l'Article 7.7;

Notification Actualisée du Cas Spécial (Special Event Update Notice) a le sens qui lui est conféré à l'Article 7.7;

Droit d'Achat Spécial (Special Purchase Right) a le sens qui lui est conféré dans le Pacte d'Actionnaires concerné (le cas échéant);

Action Spécifique (Specified Action) désigne une "Action Spécifique" telle que définie dans le Pacte d'Actionnaires de Newco et/ou le Pacte d'Actionnaires de Resinas;

Violation Spécifique (Specified Breach) désigne (i) une Violation En Cas de Changement de Contrôle ou (ii) la violation par un Détenteur Ordinaire (et non pas, dans un souci de clarté, un Détenteur Privilégié détenant des Actions Ordinaires Sur Conversion) des sections indiquées à ce titre dans le Pacte d'Actionnaires concerné (le cas échéant);

Notification de Violation Spécifique (Specified Breach Notice) a le sens qui lui est conféré à l'Article 7.8;

Achat Pour Violation Spécifique (Specified Breach Purchase) a le sens qui lui est conféré à l'Article 12.1;

Date d'Achat Pour Violation Spécifique (Specified Breach Purchase Date) a le sens qui lui est conféré à l'Article 12.2;

Notification d'Achat Pour Violation Spécifique (Specified Breach Purchase Notice) a le sens qui lui est conféré à l'Article 12.2;

Filiale (Subsidiary) désigne toute Personne dont plus de 50 % (cinquante pour cent) des titres votants en circulation sont détenus par une autre Personne, directement ou indirectement, ou, une société de personnes ou société à responsabilité limitée dans laquelle une autre Personne est un associé commandité ou gérant ou détient des participations lui conférant le droit de recevoir plus de 50 % (cinquante pour cent) des profits ou pertes de la société de personnes ou société à responsabilité limitée. Une Filiale est une "Filiale détenue à 100 %" si (i) l'intégralité des titres votants en circulation de la Filiale sont détenus par une Personne, directement ou indirectement, ou (ii) si une Personne est l'associé commandité ou le gérant unique de la Filiale, et dans chacun des paragraphes (i) et (ii), la Personne détient des participations dans la Filiale lui conférant le droit de recevoir 100 % (cent pour cent) des profits et pertes de la Filiale;

Contrat de Souscription Supplémentaire (Supplemental Subscription Agreement) a le sens qui lui est conféré par le Pacte d'Actionnaires applicable (le cas échéant);

Notification de Suspension (Suspension Notice) désigne la notification par la Majorité Privilégiée à la Société, au moment de ou après la survenance d'un Événement Déclencheur spécifiant qu'une Période de Suspension est en vigueur;

Période de Suspension (Suspension Period) désigne la période comprise entre la date (incluse) de remise de la Notification de Suspension à la Société et la correction intégrale de tous les Événement Déclencheurs;

Notification de Cession Conjointe (Tag-Along Notice) a le sens qui lui est conféré à l'Article 20.2;

Contrats de Cession Conjointe (Tag-Along Purchase and Sale Agreements) a le sens qui lui est conféré à l'Article 20.5;

Droits de Cession Conjointe (Tag-Along Rights) désigne le droit, mais pas l'obligation, d'un Détenteur Privilégié de participer à une Cession Proposée aux termes et conditions indiqués dans la Notification de Proposition de Cession;

Actions Co-Cédées (Tag Shares) a le sens qui lui est conféré à l'Article 20.2;

Prix Seuil (Threshold Price) désigne, s'agissant d'un Titre de Participation, le prix par action ou autre titre, égal au plus élevé entre (a) le Prix de Conversion d'une Action Privilégiée de Série A-1 et (b) le Prix de Conversion d'une Action Privilégiée de Série A-2;

Contrats de l'Opération (Transaction Agreements) a le sens qui lui est conféré dans le Pacte d'Actionnaires concerné (le cas échéant);

Cession (Transfer) désigne le fait de disposer de, ou de transférer, de quelque manière que ce soit, y compris par voie de cession (en dehors d'une cession à titre de sûreté), vente, offre de vente, transmission universelle, cadeau, donation, acte de disposition ou tout autre transfert (y compris, d'un droit ou avantage à titre bénéficiaire ou non, direct ou indirect); et les termes Céder, Cédant, Cédé ou Cessible ainsi que toute déclinaison similaire de ces termes seront interprétés en conséquence;

Événement Déclencheur (Trigger Event) a le sens qui lui est conféré dans les Statuts de Newco et/ou le Pacte d'Actionnaires de Newco concerné;

Endettement Non-Testé (Untested Debt) a le sens qui lui est conféré dans le Pacte d'Actionnaires concerné (le cas échéant);

Actions Upside (Upside Shares) a le sens qui lui est conféré dans le Pacte d'Actionnaires concerné (le cas échéant);

Prix Moyen Pondéré du Volume (Volume Weighted Average Price) désigne, lors d'un jour de négociation, s'agissant d'une Action Ordinaire, d'un titre, d'une option, d'un bon de souscription (warrant) ou de tout autre droit ou actif, le prix moyen pondéré du volume des carnets d'ordres d'un(e) Action Ordinaire, titre, option, bon de souscription (warrant) ou autre droit ou actif, publié par ou tiré de (dans le cas d'une Action Ordinaire) la page affichée par Bloomberg (ou toute page qui la remplace) (établissant la Moyenne Pondérée, ou la page qui la remplace établissant la Pondération de la Ligne Moyenne, ou toute autre page qui la remplace établissant et utilisant des valeurs non ajustées de tout événement survenant après le jour de négociation en question. Dans un souci de clarté, il est précisé que toutes les valeurs seront déterminées alors que toutes les fonctions d'ajustement sur la page Bloomberg applicable, ou toute page de substitution, ou toute fonction similaire, sont éteintes) ou (dans le cas d'un titre, option, bon de souscription (warrant) ou autre droit ou actif) issue de la bourse principale ou du marché principal sur lequel ce titre, cette option, ce bon de souscription (warrant) ou autre droit ou actif est alors coté, négocié ou échangé, le cas échéant, ou, si tel est le cas, à partir de toute autre source qui sera considérée

comme appropriée par le Conseil agissant de bonne foi ce jour de négociation et, converties, si les valeurs ne sont pas libellées dans la Devise Applicable, dans la Devise Applicable par le Conseil agissant de bonne foi au Taux En Vigueur ce jour de négociation, étant entendu que si lors de ce jour de négociation, le prix n'est pas disponible ou ne peut pas être déterminé de la manière exposée ci-dessus, le Prix Moyen Pondéré du Volume d'une Action Ordinaire, d'un titre, d'une option, d'un bon de souscription (warrant) ou de tout autre droit ou actif, le cas échéant, lors de ce jour de négociation, sera le Prix Moyen Pondéré du Volume, déterminé de la manière exposée ci-dessus, le jour de négociation qui précède immédiatement auquel le prix peut être ainsi déterminé;

Parts Bénéficiaires Votantes (Voting Beneficiary Certificates) désigne les Parts Bénéficiaires A Actives et les Parts Bénéficiaires B (sous réserve que les Parts Bénéficiaires B émises au-delà du Nombre B Émis ne sont pas des Parts Bénéficiaires Votantes); et

Droits de Vote (Voting Rights) désigne le droit de voter à une Assemblée Générale de la Société ou une assemblée générale de toute autre Personne applicable ou par résolution écrite ou consentement écrit.

1. Dénomination sociale - siège social - durée.

1.1 Il est formé une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme prenant la dénomination "M&G Chemicals".

1.2 Le siège social de la Société doit être établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être déplacé en tout autre endroit dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du Conseil. Des bureaux ou succursales peuvent être établis au sein du Luxembourg et à l'étranger sur simple décision du Conseil.

1.3 La Société est constituée pour une durée illimitée.

2. Objet social.

2.1 La Société peut accomplir toutes les opérations se rapportant à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société luxembourgeoise ou étrangère et à toute autre forme d'investissement, l'acquisition par voie d'achat, de souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par voie de vente, d'échange ou de toute autre manière, de titres de quelque nature que ce soit, ainsi que l'administration, le contrôle et le développement de ses participations.

2.2 La Société peut en particulier acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière, des valeurs mobilières cessibles de quelque nature que ce soit et réaliser ces valeurs mobilières par voie de vente, transfert, échange ou de toute autre manière.

2.3 La Société peut également acquérir, détenir et céder, et accorder des licences et sous-licences de quelque nature que ce soit sur, les droits de propriété intellectuelle, y compris, sans limitation, les marques, brevets, copyrights et licences de tout type. La Société peut être le concédant d'une licence ou bien le licencié, et accomplir toutes les opérations utiles ou requises permettant de gérer, développer et bénéficier de son portefeuille de droits de propriété intellectuelle.

2.4 La Société peut contracter des emprunts et accorder tout concours, prêt, avance ou garantie, aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.5 La Société peut également accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières, qui peuvent se rapporter, directement ou indirectement, à son objet social ou être utiles à son accomplissement ou développement.

3. Capital social et actions.

3.1 Le capital social de la Société est fixé à 1.437.000 USD (un million quatre cent trente-sept mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 100.000.000 (cent millions) Actions Ordinaires de Catégorie I, (y compris 0 (zéro) Actions Ordinaires Sur Conversion), 0 (zéro) Actions Ordinaires de Catégorie II, 37.500.000 (trente-sept millions cinq cent mille) Actions Préférentielles de Série A-1, et 6.250.000 (six millions deux cent cinquante mille) Actions Préférentielles de Série A-2, d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

3.2 Les actions ordinaires de la Société comportent deux catégories d'Actions Ordinaires, désignées les Actions Ordinaires de Catégorie I et les Actions Ordinaires de Catégorie II. Chaque Action Ordinaire de Catégorie I et chaque Action Ordinaire de Catégorie II confèrent un vote et chaque Action Ordinaire de Catégorie II confère des droits financiers égaux à 70 % (soixantedit pour cent) des droits financiers d'une Action Ordinaire de Catégorie I et en particulier (i) s'agissant des montants distribuables ou payables par, ou pour le compte de, la Société sur les Actions Ordinaires, y compris les dividendes, rachats et paiements ou distributions en cas de liquidation ou dissolution de la Société, chaque Action Ordinaire de Catégorie II reçoit 70 % (soixante-dix pour cent) du montant alloué à chaque Action Ordinaire de Catégorie I à ce titre. En outre, de la manière prévue (i) aux Articles 6 et 7, en Cas de Liquidation, Cas de Cession ou en cas de Changement de Contrôle, (ii) à l'Article 9 et/ou dans les dispositions sur les droits de cession forcée incluses dans le Pacte d'Actionnaires concerné (le cas échéant) et à l'Article 21, en ce qui concerne une Opération de Cession Forcée Privilégiée ou de toute autre opération de cession forcée et (iii) dans les dispositions sur les droits de cession conjointe incluses dans le Pacte d'Actionnaires concerné (le cas échéant) et à l'Article 20 en ce qui concerne une cession conjointe, les droits financiers réduits des Actions Ordinaires de Catégorie II sont pris en compte dans la répartition des produits au titre de cette opération. Si le détenteur d'une Action Ordinaire de Catégorie II reçoit un montant excédant son droit financier (au titre du présent Article 3.2 ou à un autre titre), il restitue le montant excédentaire à la Société afin qu'il puisse être distribué au pro rata aux détenteurs des Actions Ordinaires de Catégorie I (et des titres convertibles en Actions Ordinaires de Catégorie I).

3.3 Le Conseil est autorisé aux conditions mentionnées dans le présent Article 3.3 tout en supprimant tous les droits de souscription prioritaire des Actionnaires mentionnés aux Articles

3.4 et 3.6, à (a) émettre des Actions Préférentielles de Catégorie A qui sont automatiquement convertibles, par simple opération de ces Statuts, en Actions Ordinaires comme mentionné à l'Article 3.4 et (b) émettre des Parts Bénéficiaires A qui sont automatiquement convertibles, ex. par simple opération de ces Statuts, en Actions Ordinaires Sur Conversion (à condition que les Parts Bénéficiaires A soient des Parts Bénéficiaires A Actives et des PB Liées Pour Conversion) comme mentionné à l'Article 3.4, (l'Autorisation, ladite Autorisation pouvant être confirmée, renouvelée, étendue et augmentée de temps en temps). Le montant total maximum de l'augmentation du capital social qui serait obtenue par (i) l'émission d'un maximum d'Actions Préférentielles de Série A en application du présent Article 3.3 (a) et (b) ci-dessous et (ii) un maximum de 548.077.074 (cinq cent quarante-huit millions soixante-dix-sept mille soixante-quatorze) Actions Ordinaires Sur Conversion ou Actions Ordinaires, résultant de la conversion d'un maximum de 548.077.074 (cinq cent quarante-huit millions soixante-dix-sept mille soixante-quatorze) Parts Bénéficiaires A qui pourront être émises par le Conseil en application du présent Article 3.3 (c) et (d) ci-dessous, est de USD 5.971.155,36 (cinq millions neuf cent soixante-et-onze mille cent cinquante-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique et trente-six cents). Etant entendu qu'aux termes de l'Autorisation, (i) 37.500.000 (trente-sept millions cinq cent mille) Actions Préférentielles de Série A Initiales, ayant chacune une valeur nominale de USD 0,01 (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique), représentant une augmentation totale du capital social de USD 375.000 (trois cent soixante-quinze mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique), ont été émises au profit de l'Investisseur le 14 janvier 2015 et (ii) 375.000.000 (trois cent soixante-quinze millions) Parts Bénéficiaires A ayant chacune une valeur nominale comptable de USD 0,01 (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) qui sont convertibles en 375.000.000 (trois cent soixante-quinze millions) Actions Ordinaires sur Conversion, ayant chacune une valeur nominale de USD 0,01 (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) représentant une augmentation totale du capital social lors de la conversion de USD 3.375.000 (trois millions trois cent soixante-quinze mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) ont été émises au profit de l'Investisseur le 14 janvier 2015. Conformément à l'Autorisation, qui a été confirmée, renouvelée, étendue et augmentée, le Conseil peut émettre:

(a) 6.250.000 (six millions deux cent cinquante mille) Actions Préférentielles de Série A-2, ayant chacune une valeur nominale de USD 0,01 (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) représentant une augmentation totale du capital social de USD 62.500 (soixante-deux mille cinq cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique), au profit de l'Investisseur à un prix d'émission devant être payé en espèces, d'un montant de USD 34.333.333,30 (trente-quatre millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois Dollars des Etats-Unis d'Amérique et trente cents);

(b) jusqu'à 42.788.462 (quarante-deux millions sept cent quatre-vingt-huit mille quatre cent soixante-deux) Actions Préférentielles de Série A, représentées par 36.675.824 (trente-six millions six cent soixante-quinze mille huit cent vingt-quatre) Actions Préférentielles de Série A-1 et 6.112.638 (six millions cent douze mille six cent trente-huit) Actions Préférentielles de Série A-2, ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) représentant une augmentation totale du capital social de USD 427.884,62 (quatre cent vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-deux cents), sous la forme d'Actions PEN qui seront émises au profit des Détenteurs Privilégiés en application de l'Article 5 par voie d'attribution de réserves et profits distribuables, y compris, sans limitation, la prime d'émission, un Apport en Capitaux Propres Non Rémunéré par des Titres ou les autres réserves disponibles;

(c) (A) 25.000.000 (vingt-cinq millions) Parts Bénéficiaires A conformément à l'article 15, ayant chacune une valeur nominale comptable de USD 0,01 (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique), à l'Investisseur, qui sont convertibles en 25.000.000 (vingt-cinq millions) Actions Ordinaires Sur Conversion, ayant chacune une valeur nominale de USD 0,01 (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique), devant être émises par voie d'attribution, au regard de chaque Part Bénéficiaire A, d'un montant égal à leur valeur nominale comptable à partir des réserves disponibles et profits de la Société (en ce compris les primes d'émission, Apport en Capitaux Propres Non Rémunéré par des Titres ou les autres réserves disponibles) au profit de la Réserve PB A tel qu'il est prévu à l'article 4.4 (a), et (B) 66.666.670 (soixante-six millions six cent soixante-six mille six cent soixante-dix) Parts Bénéficiaires A conformément à l'article 15, ayant une valeur nominale comptable de USD 0,01 (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, au profit de l'Investisseur qui sont convertibles en 66.666.670 (soixante-six millions six cent soixante-six mille six cent soixante-dix) Actions Ordinaires Sur Conversion, ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, qui devront être émises contre le paiement d'un prix d'émission par Part Bénéficiaire A égal à sa valeur nominale comptable tel qu'indiqué à l'Article 4.4 (a), représentant pour les points (A) et (B) une augmentation totale du capital social du moment de la conversion de USD 916.666,70 (neuf cent seize mille six cent soixante-six Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-dix cents); et

(d) jusqu'à 456.410.404 (quatre cent cinquante-six millions quatre cent dix mille quatre cent quatre) Parts Bénéficiaires A en application de l'Article 15, ayant chacune une valeur nominale de USD 0,01 (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique), au profit des Détenteurs Privilégiés, qui sont convertibles en 456.410.404 (quatre cent cinquante-six millions quatre cent dix mille quatre cent quatre) Actions Ordinaires Sur Conversion, ayant chacune une valeur nominale de USD 0,01 (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique), devant être émise par voie d'attribution, à l'égard de chaque Part Bénéficiaire A, d'un montant égal à leur valeur nominale comptable à partir des réserves disponibles et profits de la Société (en ce compris la prime d'émission, Apports en Capitaux Propres Non Rémunéré par des Titres ou autres réserves disponibles) à la Réserve PB A, tel qu'indiqué à l'article 4.4 (b) représentant une augmentation totale de capital social au moment

de la conversion d'un montant de USD 4,564,104.04 (quatre millions cinq cent soixante-quatre mille cent quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre cents).

3.4 Les Actions et Parts Bénéficiaires A sont émises dans les limites de l'Autorisation donnée par décision du Conseil ou de la manière prévue dans les présents Statuts (et en particulier l'Article 15). À chaque fois que des Actions Préférentielles de Série A, des Parts Bénéficiaires A ou des Actions Ordinaires sont émises, le Conseil ou l'Assemblée Générale, selon le cas, (l'Emission) accepte que, conformément aux termes des présents Statuts, elles sont convertibles en, et donnent lieu à l'émission:

- (a) pour ce qui est des Actions Préférentielles de Série A, des Actions Ordinaires Sur Conversion;
- (b) pour ce qui est des Parts Bénéficiaires A, des Actions Ordinaires Sur Conversion,
- (c) pour ce qui est des Actions Ordinaires de Catégorie I, des Actions Ordinaires de Catégorie II,

et pour les besoins de cette Emission prévue au présent Article 3.4, le Conseil, en application de l'Article 3.7, ou, l'Assemblée Générale, selon le cas, doit décider de supprimer ou restreindre un droit préférentiel ou un droit de préemption de quelque nature que ce soit, dont les Actionnaires peuvent disposer. Pour éviter tout doute, aucune renonciation supplémentaire est nécessaire dans le contexte de la conversion ou émission de Actions Préférentielles de Série A et Parts Bénéficiaires A et Actions Ordinaires sous (a), (b) et (c) de cette Section 3.4. Le Conseil peut décider de procéder à une émission de Titres de Participation seulement en vertu de l'Autorisation conformément aux dispositions des présents Statuts et du Pacte d'Actionnaires concerné (le cas échéant).

3.5 L'Autorisation est en vigueur pendant une période de cinq ans commençant le 17 septembre 2015 et se terminant cinq ans après cette date (incluse) (la Durée). Dans un souci de clarté, il est précisé que s'agissant des Actions Préférentielles de Série A et des Parts Bénéficiaires A émises pendant la Durée ou la Durée Initiale, ces Actions Préférentielles de Série A (y compris les Actions Préférentielles de Série A-1 découlant de la reclassification des Actions Préférentielles de Série A Initiales décidée à l'Assemblée Générale du 17 septembre 2015) et ces Parts Bénéficiaires A peuvent être converties (et requalifiées, si besoin est) en Actions Ordinaires Sur Conversion ou Actions Ordinaires, selon le cas, à tout moment après la Durée ou la Durée Initiale, le cas échéant.

3.6 Pendant la Durée, le Conseil est autorisé en vertu de l'Autorisation, à supprimer ou restreindre un droit préférentiel ou de préemption, de quelque nature que ce soit, conféré aux Actionnaires pour les besoins de l'émission des Actions Préférentielles de Série A aux termes des Article 3.3(a) et 3.3(b), et des Parts Bénéficiaires A aux termes de l'Article 3.3 (c) (dont la suppression ou la limitation se applique, pour éviter tout doute, pour la conversion (par reclassement le cas échéant) ou l'émission d'Actions Préférentielles de Série A et Parts Bénéficiaires A), selon le cas, et aucune renonciation la suppression ou la limitation supplémentaire est nécessaire), et à cette fin, le Conseil est dûment habilité à supprimer ou restreindre tout droit préférentiel ou de préemption de quelque nature que ce soit, pouvant être conféré aux Actionnaires de la manière requise à l'Article 3.4.

3.7 Après chaque émission d'Actions Préférentielles de Série A et l'augmentation du capital social de la Société correspondante en vertu de l'Autorisation, (i) les dispositions de l'Article 3.1 seront modifiées en conséquence et (ii) les dispositions de l'Article 3.2 seront modifiées en conséquence pour refléter les éventuels changements indirects résultant de l'émission desdites Actions et de l'augmentation du capital social de la Société correspondante.

3.8 Le capital social de la Société peut aussi être augmenté ou réduit par une résolution adoptée en Assemblée Générale sous réserve des dispositions des présents Statuts et du Pacte d'Actionnaires concerné (le cas échéant).

3.9 Toute prime d'émission versée par un Actionnaire sur les Actions souscrites à la date de l'émission est portée au compte de prime d'émission. La prime d'émission, l'Apport en Capitaux Propres Non Rémunéré par des Titres ou toute autre réserve disponible est distribuable conformément aux dispositions des présents Statuts¹ et, dans un souci de clarté, est aussi disponible pour le rachat d'Actions ou l'émission d'Actions par voie d'incorporation dans le capital social conformément aux dispositions des présents Statuts.

3.10 En cas d'émission d'Actions, autre que pour toute émission d'Actions Préférentielles de Série A pour laquelle des droits de préemption ont été supprimés en conformité avec Article 3.3, et toute émission suivant conversion (par reclassement, le cas échéant) faite en conformité avec Article 3.4 pour laquelle des droits de préemption ont été supprimés en connexion avec l'émission d'Actions Préférentielles de Série A, Parts Bénéficiaires de Série A ou Actions Ordinaires Sur Conversion sous Article 3.4 (a), (b) et (c), en contrepartie d'un paiement en numéraire ou d'émission en contrepartie d'un paiement en numéraire des instruments soumis à l'article 32-4 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés, y compris, sans limitation, les obligations convertibles qui confèrent à leurs détenteurs le droit de souscrire ou de se voir attribuer des Actions, les Actionnaires ont un droit de préemption au pro rata dans le cadre d'une telle émission conformément à la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés, sauf si ce droit de préemption fait l'objet d'une renonciation, est supprimé ou limité dans les limites requises, conformément à la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés, pour les besoins de l'Article 3.11.

3.11 Droit de préemption:

(a) Une Assemblée Générale tenue le 13 janvier 2015 a décidé, et l'Assemblée Générale du 17 septembre 2015 a décidé de renouveler cette décision, de supprimer les droits de préemption des Actionnaires dans le droit applicable pour toute émission de Nouveaux Titres qui sera faite aux termes de l'Article 3.11 dans les limites permises par la loi et de mettre en oeuvre la présente disposition, et a également décidé que l'Assemblée Générale doit réitérer sa décision de supprimer les droits de préemption des Actionnaires dans le droit applicable dans les limites nécessaires à cette émission et sous condition qu'une telle suppression n'affecte pas les droit de préemption des Souscripteurs Eligibles conformément à la Section 3.11

ci-dessous. Avant une Introduction en Bourse, si à tout moment, la Société souhaite émettre (en dehors d'une Émission de Capital Exclue) des Titres de Participation, options ou autres droits permettant d'acquérir des Titres de Participation, que ce soit dans le cadre d'un échange, d'une conversion ou d'une autre manière (ensemble, les Nouveaux Titres) à un souscripteur proposé (le Souscripteur Proposé), chaque Souscripteur Eligible a le droit de préempter la quantité de Nouveaux Titres prévue par les présents Statuts.

(b) La Société notifie à chaque Souscripteur Eligible au moins 15 (quinze) jours à l'avance (la Première Notification) toute proposition d'émission des Nouveaux Titres, laquelle notification devra indiquer, de manière raisonnablement détaillée, les termes et conditions proposés pour l'émission et offrir à chaque Souscripteur Eligible la possibilité d'acheter son Pourcentage d'Actions Ordinaires Incluant les Conversions (qui sera calculé à la date de cette notification) de Nouveaux Titres aux mêmes prix, termes et conditions et date que les Nouveaux Titres que la Société propose d'émettre. Si un Souscripteur Eligible souhaite exercer ses droits de préemption, il devra le faire par voie de remise d'une notification écrite irrévocable à la Société dans les 15 (quinze) jours suivant la remise par la Société de la Première Notification (le Délai de Choix), laquelle notification indiquera le montant en dollars des Nouveaux Titres que le Souscripteur Eligible en question (chacun, un Acquéreur Intéressé) souhaite acheter un montant allant jusqu'au Pourcentage d'Actions Ordinaires Incluant les Conversions du Souscripteur Eligible sur le montant total de l'offre, plus le montant supplémentaire en dollars des Nouveaux Titres que cet Acquéreur Intéressé souhaite acheter au-delà de son Pourcentage d'Actions Ordinaires Incluant les Conversions (la Quantité Excédentaire Attribuée), le cas échéant, si les autres Souscripteurs Eligibles choisissent de ne pas acheter l'intégralité de leur Pourcentage d'Actions Ordinaires Incluant les Conversions des Nouveaux Titres. Le droit de chaque Acquéreur Intéressé d'acheter un montant en dollars de Nouveaux Titres au-delà de son Pourcentage d'Actions Ordinaires Incluant les Conversions des Nouveaux Titres, se base sur le Pourcentage d'Actions Ordinaires Incluant les Conversions des Nouveaux Titres de ceux des Acquéreurs Intéressés souhaitant des Quantités Excédentaires Attribuées.

(c) Si moins de la totalité des Nouveaux Titres sont souscrits par les Souscripteurs Eligibles, la Société a le droit (mais sans y être tenue) d'émettre et de vendre la partie non-souscrite des Nouveaux Titres à l'Acquéreur Proposé à tout moment pendant le délai de 90 (quatre-vingt) jours suivant le fin du Délai de Choix au même prix et aux termes et conditions prévus dans la Première Notification. Le Conseil peut, à sa discrétion raisonnable, imposer d'autres conditions et procédures raisonnables et habituelles, comme fixer une date de réalisation de l'opération, arrondir le nombre d'actions soumises au présent Article 3.11 au nombre d'actions entier le plus proche et exiger des engagements habituels pour la réalisation de l'opération en rapport avec l'offre de droits de préemption.

3.12 Toute émission de Titres de Participation, d'options ou d'autres droits d'acquisition des Titres de Participation, que ce soit par l'intermédiaire d'une opération d'échange, de conversion ou de toute autre manière, doit respecter les présents Statuts et en particulier l'Article 3.10 et l'Article 22, ainsi que les dispositions pertinentes du Pacte d'Actionnaires concerné (le cas échéant).

3.13 L'Assemblée Générale peut approuver un apport en capitaux propres sans émission de nouvelles actions ou d'autres Titres de Participation (un Apport en Capitaux Propres Non Rémunéré par des Titres) par voie de paiement en numéraire, paiement en nature ou de toute autre manière, cet apport devant être enregistré dans le compte d'apport en capitaux propres (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres dans le capital de la société" du plan comptable standard luxembourgeois en date du 10 juin 2009) (le Compte d'Apport en Capitaux Propres Non Rémunéré par des Titres). L'Assemblée Générale peut décider, par un vote unanime, qu'un Apport en Capitaux Propres Non Rémunéré par des Titres fait en application de la Garantie CC (le cas échéant) par M&G Finanziaria (ou son successeur autorisé) doit être alloué au Compte de Prime d'Apport se rapportant aux Actions Ordinaires qui peut seulement être distribué conformément à la Garantie CC (le cas échéant).

4. Parts bénéficiaires.

4.1 Les Parts Bénéficiaires A et les Parts Bénéficiaires B peuvent être émises par la Société conformément aux dispositions des présents Statuts. Les Parts Bénéficiaires ne font pas partie du capital social et les montants payés aux, et les montants alloués à partir des, réserves disponibles (y compris une prime d'émission, un Apport en Capitaux Propres Non Rémunéré par des Titres ou toute autre réserve disponible), et les profits attachés aux Parts Bénéficiaires A ou Parts Bénéficiaires B, sont alloués à la Réserve PB A ou la Réserve PB B en application de l'Article 4.8 ou de l'Article 4.9, selon le cas.

4.2 Le Conseil a le pouvoir, est autorisé à et est tenu d'émettre les Parts Bénéficiaires A en application des Articles 3.3 et 4.4 et les Parts Bénéficiaires B en application de l'Article 4.5. Le Conseil a seulement le pouvoir d'émettre les Parts Bénéficiaires de la manière mentionnée aux Articles 3.3, 4.4 et 4.5. Aucune Part Bénéficiaire ne peut être émise par l'Assemblée Générale.

4.3 375.000.000 (trois cent soixante-quinze millions) Parts Bénéficiaires A, qui sont divisées en 0 (zéro) Parts Bénéficiaires A Actives et 375.000.000 (trois cent soixante-quinze millions) Parts Bénéficiaires A Inactives, sont actuellement émises et 0 (zéro) Parts Bénéficiaires B sont actuellement émises. A compter de reclassification des Actions Préférentielles de Série A Initiales en Actions Préférentielles de Série A-1, et à la date de la première émission des Actions Préférentielles de Série A-2, le Nombre A Actives s'élève à 2.916.667 (deux millions neuf cent seize mille six cent soixante-sept), et un nombre de 466.666.670 (quatre cent soixante-six millions six cent soixante-six mille six cent soixante-dix Parts Bénéficiaires A devant être divisées en 2.916.667 (deux millions neuf cent seize mille six cent soixante-sept) Parts Bénéficiaires

A Actives et en 463.750.003 (quatre cent soixante-trois millions sept cent cinquante mille trois) Parts Bénéficiaires A Inactives.

4.4 Le Conseil doit émettre les Parts Bénéficiaires A de la manière suivante:

(a) (i) à la date de la première émission des Actions Préférentielles de Série A-2 au profit de l'Investisseur en application de l'Article 3.3(a) (ii), le Conseil doit émettre 25.000.000 (vingt-cinq millions) Parts Bénéficiaires A au profit de l'Investisseur, par voie d'attribution, à l'égard de chaque Part Bénéficiaire A, d'un montant égal à leur valeur nominale comptable à partir de réserves disponibles et profits de la Société (en ce compris la prime d'émission, Apports en Capitaux Propres Non Rémunéré par des Titres ou les autres réserves disponibles) au profit de la Réserve PB A et (ii) à la date de la première émission des Actions Préférentielles de Série A-2 à l'Investisseur conformément à l'Article 3.3(a)(ii), le Conseil doit émettre 66.666.670 (soixante-six millions six cent soixante-six mille six cent soixante-dix) Parts Bénéficiaires A à l'Investisseur, en contrepartie d'un prix d'émission par Part Bénéficiaire A égal à sa valeur nominale comptable; et

(b) par la suite, lors de l'émission de chaque Action PEN au profit d'un Détenteur Privilégié en application de l'Article 5, le Conseil doit émettre (i) au profit de chaque Détenteur Privilégié d'Actions Préférentielle de Série A-1, 10,66667 (dix virgule soixante-six mille six cent soixante-sept) Parts Bénéficiaires A pour chaque Action PEN, avec le nombre total des Parts Bénéficiaires A devant être émise au profit de chaque Détenteur Privilégié arrondies au nombre entier le plus proche et (ii) au profit de chaque Détenteur Privilégié d'Actions Préférentielle de Série A-2, 10,66667 (dix virgule soixante-six mille six cent soixante-sept) Parts Bénéficiaires A pour chaque Action PEN, avec le nombre total des Parts Bénéficiaires A devant être émise au profit de chaque Détenteur Privilégié arrondies au nombre entier le plus proche, dans chacun des cas par voie d'attribution, pour chaque Part Bénéficiaire A, d'un montant égal à sa valeur nominale comptable à partir des réserves et profits disponibles de la Société (y compris la prime d'émission, un Apport en Capitaux Propres Non Rémunéré par des Titres ou toute autre réserve disponible) à la Réserve PB A.

4.5 Simultanément avec (A) à la reclassification de toutes les Actions Préférentielles Initiales en des Actions Préférentielles de Série A-1 et (B) à la survenance d'une consolidation (par regroupement d'actions ou de toute autre manière) ou tout autre événement nécessitant l'ajustement à la hausse du Prix de Conversion en application du Pacte d'Actionnaires concerné (le cas échéant), conduisant à ce qu'un Prix de Conversion soit supérieur au Prix d'Émission Réputé, le Conseil doit émettre les Parts Bénéficiaires B (par voie d'attribution, pour chaque Part Bénéficiaire B, d'un montant égal à sa valeur nominale comptable à partir des réserves (y compris la prime d'émission, un Apport en Capitaux Propres Non Rémunéré par des Titres ou toute autre réserve disponible) et profits disponibles de la Société à la Réserve PB B) au profit des Détenteurs Ordinaires, proportionnellement au nombre d'Actions Ordinaires détenues par ces derniers, égal au Nombre B Émis.

4.6 Avant de prendre une quelconque mesure ou concomitamment à la survenance d'un événement (y compris, sans limitation, une opération de conversion ou de rachat d'Actions Préférentielles de Série A (et des PB Liées Pour Conversion)), susceptible de conférer à un Détenteur Ordinaire des Droits de Vote supérieurs à son Pourcentage d'Actions Ordinaires Incluant les Conversions, le Conseil doit racheter un nombre de Parts Bénéficiaires B à un prix par Part Bénéficiaire B égal à sa valeur nominale comptable (sous réserve que cette valeur nominale comptable ne soit pas supérieure à la valeur nominale d'une Action Ordinaire) dans les limites nécessaires pour que, après avoir réalisé ce rachat, le nombre de Parts Bénéficiaires B en circulation soit toujours égal au Nombre B Émis. De plus, le Conseil et le Détenteur Ordinaire prendront les mesures sociales ou autres mesures susceptibles d'être nécessaires afin de s'assurer que chaque Détenteur Ordinaire et chaque Détenteur Privilégié disposent de Droits de Vote égaux au Pourcentage d'Actions Ordinaires Incluant les Conversions de l'Actionnaire en question, y compris un rachat des Parts Bénéficiaires B à un prix qui ne sera pas supérieur à leur valeur nominale comptable.

4.7 Avant de prendre des mesures susceptibles de conduire à ce que le total des Droits de Vote d'un Détenteur Privilégié devienne inférieur à son Pourcentage d'Actions Ordinaires Incluant les Conversions, la Société prendra toutes les mesures sociales nécessaires afin que le Détenteur Privilégié concerné dispose au total de Droits de Vote égaux à son Pourcentage d'Actions Ordinaires Incluant les Conversions, y compris en autorisant et émettant de nouvelles Parts Bénéficiaires A au profit du Détenteur Privilégié concerné et/ou en transformant les Parts Bénéficiaires A Inactives en Parts Bénéficiaires A Actives; étant entendu qu'aucune stipulation des présents Statuts ne peut être interprétée comme venant restreindre le droit de consentement de la Majorité Privilégiée décrit à l'Article 23.1.

4.8 Les montants payés aux, et les montants attribués à partir des, réserves (y compris la prime d'émission, un Apport en Capitaux Propres Non Rémunéré par des Titres ou toute autre réserve disponible) et profits disponibles pour l'émission des Parts Bénéficiaires A, doivent être enregistrés dans la réserve des Parts Bénéficiaires A (la Réserve PB A). La Réserve PB A est disponible seulement aux fins (i) de l'émission d'Actions Ordinaires Sur Conversion conformément aux dispositions de l'Article 15 en cas de conversion des Parts Bénéficiaires A, (ii) du rachat des Parts Bénéficiaires A conformément aux dispositions des présents Statuts, (iii) de distribution du Privilège En Cas de Liquidation, et aucune autre distribution ne peut être faite à partir de la Réserve PB A. Les pertes de la Société ne peuvent être allouées par une Assemblée Générale ou d'une autre manière² à la Réserve PB A.

4.9 Les montants attribués à partir des réserves (y compris la prime d'émission, un Apport en Capitaux Propres Non Rémunéré par des Titres ou toute autre réserve disponible) et profits disponibles pour l'émission de Parts Bénéficiaires B, doivent être enregistrés dans la réserve des Parts Bénéficiaires B (la Réserve PB B). La Réserve PB B est disponible seulement aux fins du rachat des Parts Bénéficiaires B de la valeur nominale comptable, conformément aux dispositions

des présents Statuts, et aucune autre distribution ne peut être faite à partir de la Réserve PB B. Les pertes de la Société ne peuvent être allouées par une Assemblée Générale ou d'une autre manière à la Réserve PB B.

4.10 Parts Bénéficiaires A

(a) Les Parts Bénéficiaires A sont convertibles en Actions Ordinaires Sur Conversion en application des présents Statuts, selon un rapport d'échange de 1 contre 1, cette conversion étant soumise à la condition que les Parts Bénéficiaires A concernées soient des Parts Bénéficiaires A Actives.

(b) Les Parts Bénéficiaires A seront initialement émises sous la forme de Parts Bénéficiaires A Inactives. Les Parts Bénéficiaires A Inactives ne confèrent aucun droit de vote à une Assemblée Générale.

(c) En application de l'Article 15, concomitamment à la survenance d'un événement exigeant de procéder à l'ajustement du Prix de Conversion, un certain nombre de Parts Bénéficiaires A Inactives détenues par tous les Détenteurs Privilégiés égal au Nombre A Actives devient de plein droit des Parts Bénéficiaires A Actives, ou, une quantité de Parts Bénéficiaires A Actives détenues tous les Détenteurs Privilégiés égale au Nombre A Actives devient de plein droit des Parts Bénéficiaires A Inactives, le cas échéant, de sorte que la somme des Actions Préférentielles de Série A et des Parts Bénéficiaires Actives détenues par tous les Détenteurs Privilégiés soit égale au nombre d'Actions Ordinaires contre lesquelles les Actions Préférentielles de Série A détenues par tous les Détenteurs Privilégiés concernés seraient convertibles à la date en question (au Prix de Conversion ajusté).

(d) Chacune des Parts Bénéficiaires A Actives confère à son détenteur (i) un vote en Assemblée Générale et (ii) le droit d'être convoqué et de participer à une Assemblée Générale.

4.11 En cas de conversion d'Actions Préférentielles de Série A en Actions Ordinaires Sur Conversion par un Détenteur Privilégié, les PB Liées Pour Conversion relatives à ces Actions Préférentielles de Série A qui seront converties, détenues par ce Détenteur Privilégié, sont converties en Actions Ordinaires Sur Conversion conformément aux dispositions de l'Article 15. Le nombre de PB Liées Pour Conversion qui seront converties, est calculé sur une base globale par Détenteur Privilégié pour les Actions Préférentielles de Série A remises pour conversion en application de l'Article 15.

4.12 En cas de (i) transfert d'Actions Préférentielles de Série A, les PB Liées sont transférées au cessionnaire conformément à, et sous réserve de, l'Article 19.7 et/ou la Section 8.1(c) du Pacte d'Actionnaires concerné (le cas échéant) ou (ii) dans le cas d'un rachat d'Actions Préférentielles de Série A, les PB Liées sont rachetées par la Société conformément à, et sous réserve de, l'Article 17. Nonobstant toute stipulation contraire, le Prix de Rachat des Actions Préférentielles de Série A déterminé conformément aux présentes inclut le Prix de Rachat des PB Liées qui seront rachetées.

4.13 Parts Bénéficiaires B

Chacune Part Bénéficiaire B confère à son détenteur le droit d'être convoqué et de participer à une Assemblée Générale et à un (1) vote en Assemblée Générale, étant entendu que, si pour quelque raison que ce soit, le nombre de Parts Bénéficiaires B en circulation est supérieur au Nombre B Émis, alors les Parts Bénéficiaires B supérieures au Nombre B Émis (au pro rata de chaque détenteur) ne confèrent aucun droit de vote et ne confère pas à leur détenteur le droit d'être convoqué et de participer aux Assemblées Générales et lesdites Parts Bénéficiaires B au-delà du Nombre B Émis sont rachetées conformément aux dispositions de l'Article 4.6.

4.14 Sans préjudice de l'obligation de la Société d'inscrire au registre la conversion de chaque Part Bénéficiaire A en Actions Ordinaires Sur Conversion conformément aux dispositions de l'Article 15, la Société enregistrera, de manière périodique (et au moins une fois par trimestre) sous forme notariée (i) l'émission ou le rachat des Parts Bénéficiaires A conformément aux dispositions des présents Statuts, (ii) l'émission ou le rachat des Parts Bénéficiaires B conformément aux dispositions des présents Statuts et (iii) la conversion automatique des Parts Bénéficiaires A Inactives en Parts Bénéficiaires A Actives et inversement. Le Conseil ou son mandataire est autorisé et habilité à procéder aux formalités obligatoires liées à l'enregistrement par voie d'acte notarié de toute émission, tout rachat ou toute conversion, y compris, sans limitation, toute modification qui devrait être apportée aux présents Statuts.

(N.B. Pour des raisons techniques, la suite est publiée au Mémorial C-N° 118 du 15 janvier 2016.)

Signé: Thiebaud, Hellinckx, Goyer, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 septembre 2015. Relation: EAC/2015/21936. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2016011092/1921.

(150201101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2015.

Main Stream S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 182.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAIN STREAM S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015189617/11.

(150211371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Flowserve Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 113.824.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015189401/12.

(150211658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Rent Me Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 168.947.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015188870/9.

(150211283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Rikiki Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5370 Schuttrange, 6A, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 97.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015188888/9.

(150210882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Sirius Corporation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 240, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 124.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015188896/9.

(150210630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Sofitech, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.100.250,00.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 106.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015188899/9.

(150210629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Sphereotech International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 137.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015188902/9.

(150210265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

SDF Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.280.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015188924/9.

(150210397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Sixt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1110 Findel, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.006.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015188942/9.

(150211291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Société Immobilière Boulevard Prince Henri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 33.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015188945/9.

(150210299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Soprocim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 103.364.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015188953/9.

(150211002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Supercell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.373.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015188965/9.

(150210938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

T.S.G. Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 93.857.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015188967/9.

(150210943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Taello S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 63.663.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015188979/9.

(150210809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Saja SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 4, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 52.926.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2015188919/13.

(150210729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

SECFI, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 450.800,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 163.872.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2014 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015188926/11.

(150210531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

International Product Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.215.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2015.

CHOTIN Barbara.

Référence de publication: 2015189525/10.

(150212264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

International Sales Coordination Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 131.870.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2015189526/10.

(150211968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Iona Germany Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 167.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Référence de publication: 2015189501/10.

(150211972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Primalor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 172.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2015188853/13.

(150211145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Stöpler Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.
R.C.S. Luxembourg B 110.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Administrateur unique

Référence de publication: 2015188960/11.

(150211189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Garage Weimerskirch et fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Industrielle Langwies.
R.C.S. Luxembourg B 113.447.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23/11/2015.

Référence de publication: 2015189412/10.

(150211721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

G5 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 105.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015189461/10.

(150212282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

IPF Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 150.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Référence de publication: 2015189531/10.

(150212197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Lionfish Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 186.655.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015189571/10.

(150211897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

LA Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9230 Diekirch, route d'Ettelbruck.
R.C.S. Luxembourg B 146.465.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20.11.2015.

Marco LOPES.

Référence de publication: 2015189577/10.

(150211556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Laflor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 98.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Référence de publication: 2015189578/10.

(150211551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

WPP TNS US S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 146.293.

Les comptes annuels au 30.11.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.11.2015.

Thierry Lenders

Manager

Référence de publication: 2015189921/12.

(150211711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Web in Truck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2626 Luxembourg, 20, rue Mathias Tresch.

R.C.S. Luxembourg B 187.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour Web in Truck S.à r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2015189899/12.

(150211529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Wind Acquisition Holdings Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 109.823.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Wind Acquisition Holdings Finance S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015189902/11.

(150212000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Vervit Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3833 Schiffflange, 34, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 187.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, Rue du Bitbourg L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2015189894/10.

(150211453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

W2007 Parallel Amelia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 129.707.

Dépôt rectificatif suite au dépôt L150195857 en date du 30 octobre 2015.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

W2007 Parallel Amelia S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2015189924/13.

(150212126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

WSHP LuxCo 3 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 187.167.

—
Les comptes annuels pour la période du 5 mai 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Référence de publication: 2015189923/11.

(150212241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

WPP Luxembourg Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 90.028.

—
Les comptes annuels au 30.11.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.11.2015.

Thierry Lenders

Manager

Référence de publication: 2015189920/12.

(150211962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Veiner Gedrinkshandel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9419 Vianden, 27, rue du Vieux Marché.

R.C.S. Luxembourg B 101.709.

—
Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2015189890/10.

(150212443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Solyca Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 156.574.

—
Dépôt Rectificatif du dépôt N° L150209962 du 20/11/2015

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/11/2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015189831/12.

(150212343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

WSHP LuxCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 186.941.

—
Les comptes annuels pour la période du 2 mai 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Référence de publication: 2015189922/11.

(150212236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Wisdom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 104.735.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WISDOM S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015189913/11.

(150211881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Widdem, Société Anonyme.

Siège social: L-5680 Dalheim, 14, Wenkelhiel.

R.C.S. Luxembourg B 125.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Dalheim, le 23 novembre 2015.

Pour WIDDEM S.A.

Référence de publication: 2015189910/11.

(150211628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Wind Finance SL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 110.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Wind Finance SL S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015189903/11.

(150212189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

XL (Specialty), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 82.526.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (conforme Art. 314 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2015.

XL (Western Europe) S.à r.l

Fides (Luxembourg) S.A.

Liquidator

Référence de publication: 2015189930/14.

(150212374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Sechep Investments Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 139.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015189813/10.

(150211561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

SGH Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 179.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015189820/10.

(150211979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Speld II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 171.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015189833/10.

(150211977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Staples Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 84.816,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 7B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 4.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Référence de publication: 2015189838/10.

(150212390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

XL (Western Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 82.527.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (conforme Art. 314 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2015.

XL (Western Europe) S.à r.l

Patrick L.C. van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2015189931/14.

(150212367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Moseltank A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5515 Remich, 9, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 73.435.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2015189646/10.

(150212445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

NG Private Equity S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015189665/10.

(150212209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Music Factory Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 160.746.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015189651/9.

(150211710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Participations Forêts Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 137.639.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2015189719/11.

(150211971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Shortlands Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.799.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Novembre 2015.

Shortlands Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) SA

Manager

Référence de publication: 2015189821/14.

(150211548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Magellan Facilities Services Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8715 Everlange, 3, A Speiss.

R.C.S. Luxembourg B 162.204.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015189599/10.

(150211895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Möbelhaus THIEX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9452 Bettel, 34A, Kierchestrooss.

R.C.S. Luxembourg B 166.254.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2015189640/10.

(150212442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Meditec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 16, rue Edmont Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 69.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015189629/10.

(150211605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Medline Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 182.514.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015189604/10.

(150212291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Xburg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8392 Nospelt, 27, rue de Goebange.

R.C.S. Luxembourg B 140.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour Xburg s.à r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2015189927/12.

(150211466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Stemma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 155.963.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour STEMMMA S.à r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2015189841/12.

(150211460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Star Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, roue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 174.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015189839/10.

(150211373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Tale Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 185.365.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015189845/10.

(150211899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Pejali. V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 163.107.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PEJALI. V S.A.

Référence de publication: 2015189722/10.

(150212284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Remora Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 79.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Pour compte de Remora Investment S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2015189766/12.

(150211422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

"Real Gold Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 10, rue Mil Neuf Cents.

R.C.S. Luxembourg B 189.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour REAL GOLD IMMO S.à r.l.
Fideco S.A.

Référence de publication: 2015189763/12.

(150211517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Ready S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 35, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 187.215.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour READY S.à r.l.
Fideco S.A.

Référence de publication: 2015189762/12.

(150211770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Roses et Fleures Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 79.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015189775/9.

(150211438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Rhino Pianeta Sà r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 163.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015189752/9.

(150211554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

SAS Shipping Agencies Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 113.456.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Référence de publication: 2015189807/11.

(150212216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

SAS Shipping Agencies Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 113.456.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Référence de publication: 2015189806/11.

(150212215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Pictor SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 142.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
PICTOR SPF S.A.

Référence de publication: 2015189727/11.

(150212073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

KSH Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 170.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Référence de publication: 2015189557/10.

(150211909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Pereccman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 171.132.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2015189697/12.

(150211700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.
